Portrait de santé

Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des **conditions de vie favorables à la santé de la population**. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

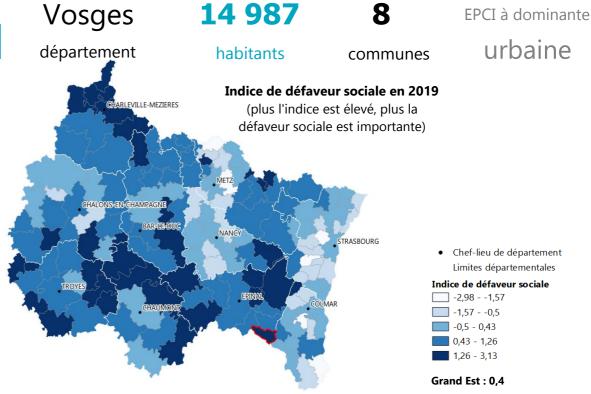
Sur la base d'une sélection d'indicateurs chiffrés disponibles à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur l'état de santé des habitants du territoire et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Ref

Retrouvez les clés de lecture en page 12



Sources: Insee (RP2019), DGFiP-Insee (Fichier Filosofi 2019)

Démographie		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5	
	1	Population et densité (nombre de personnes au km²)	14 987	77,1	96,7		119,7	62,1	0,93	192,8	36,2	-0,6	21
	2	Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-442	-0,58	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
	3	Solde migratoire <i>(entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)</i>	-101	-0,13	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
	4	Indice de vieillissement <i>(65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)</i>		137,2	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	3,7	A
	5	Population vivant dans une commune rurale <i>(et part pour 100 individus)</i> (Cartographie en dernière page)	0	0,0	28,1		21,3	31,0		14,9	72,3	n.d.	n.d.

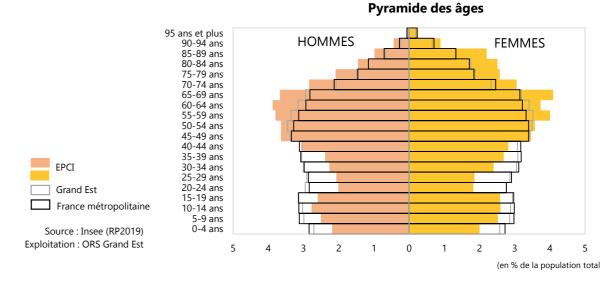


L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

\Rightarrow

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12



So	Socio-économie		Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	période de 5
6	Indice de défaveur sociale <i>(carto p.1)</i>		2,2	0,4	•		1,1		0,4	0,3		
7	Nombre de chômeurs <i>(et taux de chômage en %)</i>	1 075	16,4	13,3	•	12,8	14,5	0,9	14,0	10,8	-0,7	29
8	Salariés précaires <i>(et part pour 100 salariés)</i>	1 451	29,1	28,5	•	27,5	28,9	0,4	28,7	27,9	-0,8	2
9	Rapport "ouvriers + employés" / cadres		10,7	3,7	•	2,5	5,6	0,7	3,3	5,8	-0,8	2
10	Revenus médians disponibles par unité de consommation (en ϵ)	19 660		21 800	•	21 930	20 420				1,3	₹ 7
11	Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % <i>(et part pour 100 ménages)</i>	1 028	15,0	14,7	•	14,5	15,2				-0,7	2
12	Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)		6,0	5,8	•	5,8	6,4				2,1	刁
13	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)</i>	4 878	40,6	27,8	•	27,0	33,0	0,7	27,4	29,4	-1,9	2
14	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du supérieur (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)	1 608	13,4	26,3	•	31,0	20,8	0,8	27,7	21,5	2,0	a

Notes de lecture: 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).

M



Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges

Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance (en années)

m



EPCI

75,3

79,0

84,7

France métrop.

Grand Est

79,6

85,5 Source : Insee (RP2017)

2e cause

Principales causes de décès

Pour les **taux standardisés** liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- **significativement supérieur** à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de couleur :

augmentation significative entre les deux périodes
 sans différence statistique significative entre les deux périodes

diminution significative entre les deux périodes

situation favorable

situation **défavorable**

EPCI	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
Grand Est	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
France métrop.	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires

1ère cause

lor <u>tali</u>	ortalité		Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
15	Décès toutes causes confondues	205	846,9	784,7	•	725,2	811,8	1,8	773,8	818,4	-1,1	\Rightarrow
16	Décès prématurés (avant 65 ans)	32	208,3	181,6	•	175,7	204,7	2,4	182,2	180,3	-0,2	\Rightarrow
17	Décès prématurés (avant 75 ans)	56	303,2	294,9		277,8	316,8	2,5	294,8	295,6	-1,0	>
18	Décès par cancers	49	215,6	224,3	•	212,4	231,6	2,1	224,4	223,8	2,1	\Rightarrow
19	Décès par maladies cardio-neurovasculaires	52	208,7	187,5		170,0	192,8	1,9	181,7	205,6	-3,7	2
20	Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	11	46,6	34,7	•	25,0	33,5	4,5	34,6	35,0	2,5	\Rightarrow
21	Décès par suicide	3	16,4	13,4	•	13,2	19,2	n.d.	12,9	15,4	-9,0	>
22	Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	⇒
23	Décès par pathologies liées à l'alcool	6	26,2	25,8	•	24,8	25,6	n.d.	26,0	25,2	-5,5	\Rightarrow
24	Décès par pathologies liées au tabac	33	143,8	129,3	•	109,3	126,1	4,4	129,4	129,0	0,2	\Rightarrow
25	Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	21	120,6	124,4	•	116,2	136,9	3,4	124,2	125,7	-4,8	\Rightarrow
26	Décès évitables liés au système de soins	13	72,4	58,0	•	53,2	61,6	1,2	57,8	58,7	0,0	\Rightarrow

Note de lecture: 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.



Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (*via* le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés de lecture).

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Affections psychiatriques
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	calculee sur un	
27 Personnes prises en charge tous cancers	790	3 629	4 223	•	4 161	3 981	1,1	4 221	4 236	0,7	A
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	28	130	211	•	193	198	3,2	213	201	-1,2	2
29 Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	98	413	492	•	458	453	2,3	489	503	2,8	刁
30 Femmes prises en charge pour cancers du sein	186	1 691	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	-0,4	2
31 Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	131	1 254	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	-3,3	2
32 Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	1 620	7 161	6 736	•	6 142	6 600	1,8	6 723	6 783	4,1	刁
Personnes prises en charge pour AVC	245	1 060	1 204	•	1 130	1 070	1,4	1 210	1 185	3,4	刁
Personnes prises en charge pour maladies coronaires	718	3 194	2 882	•	2 519	2 854	2,8	2 909	2 795	7,4	刁
Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	252	1 018	990	•	932	1 003	1,5	974	1 040	4,1	$\sqrt{2}$
36 Personnes prises en charge pour diabète	1 083	5 009	5 516	•	4 840	5 051	1,3	5 586	5 284	1,8	a
Personnes prises en charge pour hépatite C	n.d.	17	32	•	33	26	0,7	36	17	7,6	
38 Personnes prises en charge pour VIH	n.d.	43	117	•	212	78	0,9	131	67	12,6	
Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	566	3 743	3 451		3 821	3 699	1,3	3 602	2 954	8,6	A
40 Personnes prises en charge pour troubles addictifs	182	1 171	927	•	1 020	1 209	1,4	948	866	23,2	A
41 Patients traités par psychotropes	1 093	5 857	7 186	•	7 149	7 462	0,5	7 201	7 142	-2,9	2
42 Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	694	3 971	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	1,3	刁
43 Patients traités par anxiolytiques	517	2 686	4 002	•	3 902	4 030	0,5	3 998	4 018	-5,8	2

Notes de lecture : 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

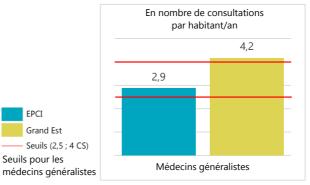


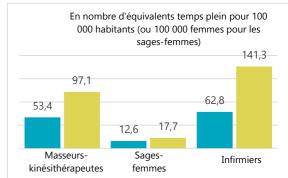
La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire. A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les

coopérations interprofessionnelles peuvent également venir

en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Ac	cessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution APL calculée sur un an		
44	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		2,9	4,2	•	3,9	3,9		4,4	3,3	-6,2	2	!
45	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans		2,7	3,7	•	3,1	3,5		4,0	3,0	0,0	⇒	!
46	Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		53,4	97,1	•	104,0	71,6		105,3	70,9	2,2	₹ A	!
47	Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		12,6	17,7	•	17,3	19,9		19,0	13,0	-6,5	2	!
48	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		62,8	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	-0,4	2	!

EPCI

Soins de ville	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	par an) calcu	
49 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	11	2,7	1,8	•	1,2	2,6	18,2	1,0	4,3	26,5	刻
Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	0						n.d.				
51 Psychiatres libéraux ou mixtes	0	40,7	14,5	•	10,6	22,8	n.d.	11,1	25,8	8,0	刁
52 Pédiatres libéraux ou mixtes	0	29,2	12,6	•	12,5	21,4	n.d.	8,3	27,0	0,7	刁
53 Gynécologues libéraux ou mixtes	0	28,8	11,6	•	10,5	17,2	n.d.	8,0	23,7	0,4	刁
54 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	0	28,7	10,8	•	8,6	17,1	n.d.	8,1	19,5	0,3	刁
55 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	5	4,5	2,6		2,2	3,9	20,0	1,5	6,1	17,1	刁
56 Sages-femmes libérales ou mixtes	0	20,1	5,5	•	4,5	7,9	n.d.	3,9	10,7	28,5	刁
57 Infirmiers libéraux ou mixtes	18	1,7	1,4	•	0,9	2,3	11,1	0,7	3,6	1,8	A
58 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	10	0,6	1,8	•	1,3	2,5	39,8	1,0	4,5	-13,5	2

Notes de lecture: 44-48. voir p.6 | 49-58. Professionnels de santé mixtes: professionnels ayant au moins une activité salariée et une activité libérale - note de lecture complémentaire p.6 Sources: 44-48. SNIIRAM 2019, EGB 2019, CNAM-TS; populations par sexe et âge 2016 distancier METRIC, Insee; traitements DREES 49-56. RPPS au 01.01.2022 (au 01.01.2020 pour les masseurs-kinésithérapeutes); FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 57. ADELI au 01.01.2021; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021)



Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches.

Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

;	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	28,8 min	28,7 min	8,4 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etab	Etablissements de santé et médico-sociaux		Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcu période d	lée sur une
	59	Services de médecine	0	28,8	11,3	•	10,5	14,0	9,1	18,4	0,4	A
	60	Services de chirurgie	0	28,8	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	0,4	刻
	61	Services d'obstétrique	0	28,8	14,3	•	14,8	17,5	11,6	23,6	0,4	刻
	62	Services de soins de suite	1	8,4	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	5,7	刻
	63	Services d'urgence	0	28,7	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	0,3	A
	64	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	1	8,4	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	0,8	刻
	65	EHPAD	3	6,1	4,0	•	3,0	4,7	2,9	7,4	0,8	₹ N

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de Plus de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distancier Metric (MEsure des TRajets Inter-Communes / Carreaux). METRIC est un outil développé par l'Insee qui permet de mesurer les distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune à commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès au temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI

soit 0,0 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

rév	ent	ion	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	calculee sur ur	x (en % par an) ne période de 5 ns
	66	Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8					
	67	Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0					
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8					
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4					
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1					
	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	6 281	42 043	43 256	•	40 236	41 741	0,9	43 674	41 912	0,9	A

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.

De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
72	6-16 ans non-scolarisés (et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)	40	2,3	2,4	•	2,3	2,4		2,6	2,0	14,4	刻
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	271	20,1	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	-0,5	21
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	160	12,6	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-4,9	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	331	26,1	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	0,0	⇒
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	39	1,3	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	1,4	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil (et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)	246	67,8	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	0,6	۶J
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	1 052	45,1	46,8	•	47,3	49,2	1,5	46,8	46,9	-1,7	2

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Est	+369 000	+33,6	30,6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Po	pulations vulnérables	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5	
79	Population couverte par le RSA (et part pour 100 personnes tous âges confondus)	554	3,7	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	-1,7	2	
80	Population couverte par la CSS (et part pour 100 consommants de 17 ans et plus)	985	7,8	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	4,0	刻	!
81	Personnes âgées vivant seules à domicile <i>(et part pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus)</i>	668	42,1	42,8	•	42,7	45,1	0,4	43,5	40,5	-2,3	2	
82	Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA <i>(et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus vivant en logement ordinaire)</i>	130	3,5	5,6		n.d.	4,1						
83	Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH <i>(et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)</i>	198	2,5	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	-1,9	2	
84	Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	419	23,1	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	0,5	A	
85	Places en hébergement complet pour personnes adultes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	0	0,0	0,0	•		5,3		9,3	6,8	n.d.	n.d.	!

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarreguemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



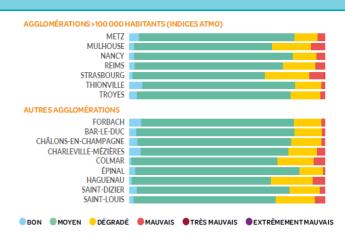
Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 :

https://www.grandest.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest_etatlieuxmaj.pdf Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmo-grandest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



Env	vironnement	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une	
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées (et part pour 100 résidences principales)	127	1,8	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	-3,0	21
87	Résidences principales sans confort (et part pour 100 résidences principales)	58	0,8	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-2,7	21
88	Résidences principales construites avant 1946 <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	1 947	27,7	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-2,2	21
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement (et part pour 100 ménages)	1 658	23,6	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9		
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (et densité pour 100 km²)	2	1,0	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	-9,7	21
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	20	10,3	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6		
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	0	0,0	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1		
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		2,0	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	-2,1	21
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	688	17,1	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7		
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	46		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940		
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques <i>(et part en %)</i>	0	0,0	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7		

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Niv	veau d'équipements	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	1 078	15,8	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	0,8	A
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		78,2	91,6	•	98,3	95,7				-1,0	2
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	8 279	83,3	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0		
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		1,2		•							
101	Niveau de commerces généralistes		1,6		•							
102	Niveau d'équipements éducatifs		1,1									
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		0,8		•							
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		0,0	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6		

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex: équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Pro	Projets et politiques de santé		Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
105	Couverture par un contrat local de santé (CLS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	0	0,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
106	Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	8	100,0	49,2			79,7		52,5	38,2	
107	Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	8	100,0	20,3			8,7		15,7	35,7	
108	Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) <i>(et part de la population couverte)</i>	0	0,0	45,0			89,3		41,8	55,4	
109	Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	0	0,0	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.

Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/P et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- → stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)

par une flèche et un fond de couleur :

- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

n.d. Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org

Portrait de santé

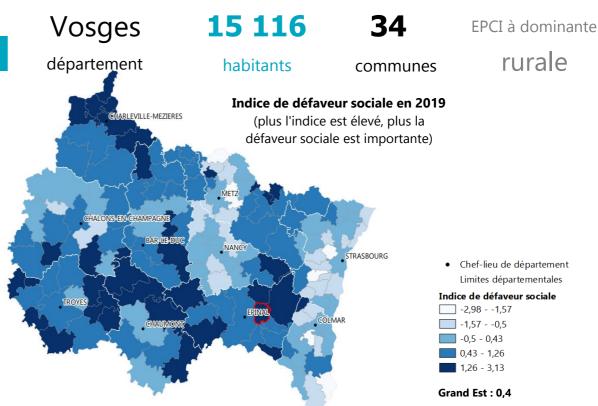
Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des **conditions de vie favorables à la santé de la population**. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

Sur la base d'une sélection d'indicateurs chiffrés disponibles à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur l'état de santé des habitants du territoire et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Retrouvez les clés de lecture en page 12



Sources: Insee (RP2019), DGFiP-Insee (Fichier Filosofi 2019)

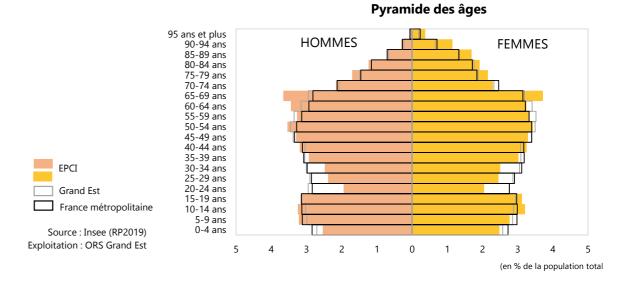
Démographie		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5	
	1	Population et densité (nombre de personnes au km²)	15 116	68,7	96,7		119,7	62,1	0,94	192,8	36,2	-0,5	21
	2	Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-398	-0,52	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
	3	Solde migratoire <i>(entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)</i>	-225	-0,29	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
	4	Indice de vieillissement <i>(65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)</i>		97,5	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	3,6	A
	5	Population vivant dans une commune rurale <i>(et part pour 100 individus)</i> (Cartographie en dernière page)	10 899	72,1	28,1		21,3	31,0		14,9	72,3	0,0	\Rightarrow



L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12



Evolution taux (en % par an) Taux territoires Valeur Valeur (Taux &) Taux territoires Socio-économie Effectif Position Taux Valeur régionale calculée sur une période de 5 nationale départementale / (Taux ♀) urbains ruraux Indice de défaveur sociale (carto p.1) 1,5 0,4 1,1 0,4 0,3 0,9 2 Nombre de chômeurs (et taux de chômage en %) 967 14.4 13.3 12.8 14,5 14.0 10.8 -0.9 Salariés précaires (et part pour 100 salariés) 1 404 28,2 28,5 27,5 28,9 0,5 28,7 27,9 -1,9 Rapport "ouvriers + employés" / cadres 8,9 3,7 2,5 5,6 0,6 3,3 5,8 1,0 Revenus médians disponibles par unité de consommation (en €) 20 110 21 800 20 420 21 930 1,1 Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % (et part pour 100 2 949 14.6 14.7 14.5 15,2 -1.2 Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible 6,5 6,4 5,8 5,8 2,0 Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou 2 4 013 35,1 27,8 27.0 33,0 0,7 27,4 29.4 -1,9 peu de diplôme (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire) Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du 2 169 19.0 26.3 31.0 20.8 0.9 27.7 21.5 1,4 TN supérieur (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)

Notes de lecture: 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).



Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance (en années)

Ť



84,7

EPCI

76.1

Grand Est

France métrop.

79,0

79.6

5.5 Sc

Source: Insee (RP2017)

2e cause

Principales causes de décès

Pour les **taux standardisés** liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- significativement supérieur à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de couleur :

augmentation significative entre les deux périodes

sans différence statistique significative entre les deux périodes

diminution significative entre les deux périodes situation **favorable**

situation **défavorable**

EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Cancers
Grand Est	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
France métrop.	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires

1ère cause

Mortalité	Effectifs de décès	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	période de 5
15 Décès toutes causes confondues	191	859,6	784,7	•	725,2	811,8	1,8	773,8	818,4	-0,1	\Rightarrow
Décès prématurés (avant 65 ans)	29	212,0	181,6	•	175,7	204,7	2,2	182,2	180,3	-2,1	\Rightarrow
Décès prématurés (avant 75 ans)	50	313,9	294,9		277,8	316,8	2,2	294,8	295,6	-2,1	\Rightarrow
18 Décès par cancers	41	206,2	224,3	•	212,4	231,6	1,6	224,4	223,8	-3,1	\Rightarrow
19 Décès par maladies cardio-neurovasculaires	53	215,0	187,5	•	170,0	192,8	1,5	181,7	205,6	-0,9	\Rightarrow
Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	7	32,1	34,7	•	25,0	33,5	n.d.	34,6	35,0	8,9	\Rightarrow
21 Décès par suicide	3	19,5	13,4	•	13,2	19,2	n.d.	12,9	15,4	-3,9	\Rightarrow
Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	\Rightarrow
Décès par pathologies liées à l'alcool	4	21,1	25,8	•	24,8	25,6	n.d.	26,0	25,2	-7,5	
Décès par pathologies liées au tabac	29	132,2	129,3	•	109,3	126,1	3,4	129,4	129,0	3,6	\Rightarrow
Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	20	128,9	124,4		116,2	136,9	3,4	124,2	125,7	-3,4	\Rightarrow
Décès évitables liés au système de soins	10	64,0	58,0	•	53,2	61,6	0,9	57,8	58,7	-2,5	\Rightarrow

Note de lecture: 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.

de lecture).



Communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges

Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (via le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	calculée sur un	
27 Personnes prises en charge tous cancers	787	4 194	4 223	•	4 161	3 981	1,1	4 221	4 236	2,7	A
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	44	219	211	•	193	198	n.d.	213	201	5,8	刁
29 Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	91	478	492	•	458	453	1,5	489	503	2,0	A
30 Femmes prises en charge pour cancers du sein	173	1 777	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	1,4	A
Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	128	1 459	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	-0,8	2
Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	1 256	6 350	6 736	•	6 142	6 600	1,9	6 723	6 783	1,5	A
Personnes prises en charge pour AVC	200	1 004	1 204	•	1 130	1 070	1,3	1 210	1 185	-1,0	2
34 Personnes prises en charge pour maladies coronaires	549	2 802	2 882	•	2 519	2 854	3,3	2 909	2 795	2,8	刻
Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	213	981	990	•	932	1 003	1,9	974	1 040	-1,4	2
36 Personnes prises en charge pour diabète	878	4 669	5 516	•	4 840	5 051	1,4	5 586	5 284	1,1	刁
Personnes prises en charge pour hépatite C	n.d.	7	32	•	33	26	n.d.	36	17	-22,1	\Rightarrow
Personnes prises en charge pour VIH	n.d.	58	117	•	212	78	2,6	131	67	-1,6	29
39 Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	450	2 890	3 451	•	3 821	3 699	1,1	3 602	2 954	7,9	刻
40 Personnes prises en charge pour troubles addictifs	142	941	927	•	1 020	1 209	1,3	948	866	20,8	刻
41 Patients traités par psychotropes	1 245	7 045	7 186	•	7 149	7 462	0,6	7 201	7 142	-2,5	2
42 Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	634	3 682	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	-1,2	2
43 Patients traités par anxiolytiques	700	3 945	4 002	•	3 902	4 030	0,6	3 998	4 018	-3,3	2

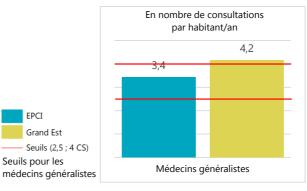
Notes de lecture : 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

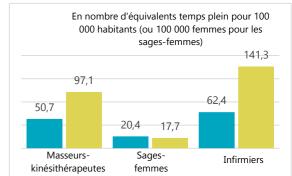


La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire.

A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les coopérations interprofessionnelles peuvent également venir en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Ac	cessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Laur territoires	Evolution APL calculée sur un ar	e période de 3	L
44	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		3,4	4,2		3,9	3,9		4,4	3,3	0,2	₹N	!
45	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans		3,2	3,7		3,1	3,5		4,0	3,0	-1,7	2	!
46	Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		50,7	97,1	•	104,0	71,6		105,3	70,9	-4,6	2	!
47	Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		20,4	17,7	•	17,3	19,9		19,0	13,0	-0,1	20	!
48	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		62,4	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	4,3	₹N	!

Soins de ville		Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	par an) calc	os d'accès (en % ulée sur une de 5 ans
49 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	15	3,2	1,8		1,2	2,6	53,3	1,0	4,3	1,8	刻
Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	0						n.d.				
51 Psychiatres libéraux ou mixtes	0	28,1	14,5	•	10,6	22,8	n.d.	11,1	25,8	0,8	刻
52 Pédiatres libéraux ou mixtes	0	28,0	12,6	•	12,5	21,4	n.d.	8,3	27,0	1,9	刻
53 Gynécologues libéraux ou mixtes	0	25,8	11,6	•	10,5	17,2	n.d.	8,0	23,7	-0,8	21
54 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	0	27,1	10,8	•	8,6	17,1	n.d.	8,1	19,5	0,1	刻
55 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	4	4,4	2,6		2,2	3,9	50,0	1,5	6,1	1,4	刻
56 Sages-femmes libérales ou mixtes	1	8,1	5,5		4,5	7,9	0,0	3,9	10,7	1,0	刻
57 Infirmiers libéraux ou mixtes	18	4,7	1,4	•	0,9	2,3	39,1	0,7	3,6	4,3	刻
58 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	7	3,5	1,8		1,3	2,5	14,3	1,0	4,5	1,8	刻



Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches.

;	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	25,8 min	27,1 min	8,5 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etablisse	ements de santé et médico-sociaux	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcul période d	ılée sur une
59	Services de médecine	0	25,8	11,3	•	10,5	14,0	9,1	18,4	25,4	刻
60	Services de chirurgie	0	27,1	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	0,1	刻
61	Services d'obstétrique	0	25,8	14,3	•	14,8	17,5	11,6	23,6	-0,8	20
62	Services de soins de suite	1	8,7	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	0,9	A
63	Services d'urgence	0	27,1	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	0,1	A
64	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	1	8,5	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	1,0	₩.
65	EHPAD	4	5,9	4,0	•	3,0	4,7	2,9	7,4	1,2	₹ N

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès a été calculée sur une période de 4 ans pour les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes. | 63. Les temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI

0

soit

0,0 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

rév	évention		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
	66	Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8					
	67	Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0					
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8					
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4					
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1					
	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	6 037	39 771	43 256	•	40 236	41 741	0,9	43 674	41 912	0,0	\Rightarrow

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé. De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
72	6-16 ans non-scolarisés (et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)	47	2,2	2,4	•	2,3	2,4		2,6	2,0	13,5	₹ N
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	268	17,3	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	0,1	→
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	160	11,0	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-2,8	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	454	31,1	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	0,0	→
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH <i>(et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)</i>	56	1,6	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	5,6	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil <i>(et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)</i>	300	65,1	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	3,0	₹ N
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	1 224	43,2	46,8	•	47,3	49,2	1,3	46,8	46,9	-0,2	2

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Est	+369 000	+33,6	30,6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Populations vulnérables	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5	
Population couverte par le RSA <i>(et part pour 100 personnes tous âges confondus)</i>	687	4,5	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	-4,2	2	
Population couverte par la CSS (et part pour 100 consommants de 17 ans et plus)	950	7,7	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	1,3	包	!
Personnes âgées vivant seules à domicile (et part pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus)	549	38,8	42,8	•	42,7	45,1	0,4	43,5	40,5	1,1	包	
Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA <i>(et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus vivant en logement ordinaire)</i>	122	3,9	5,6		n.d.	4,1						
Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH <i>(et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)</i>	196	2,4	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	0,5	A	
Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	496	23,7	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	2,4	刁	
Places en hébergement complet pour personnes adultes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	27	3,4	3,4	•		5,3		9,3	6,8	1,1	₩.	!

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarreguemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



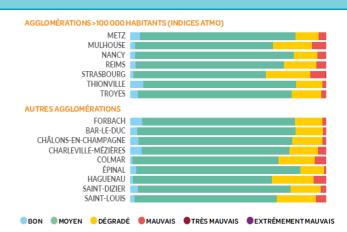
Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 :

https://www.grandest.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest_etatlieuxmaj.pdf Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmo-grandest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



Enν	vironnement	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une p	
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	46	0,7	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	-18,8	21
87	Résidences principales sans confort (et part pour 100 résidences principales)	28	0,4	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-7,0	2
88	Résidences principales construites avant 1946 <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	2 034	30,6	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-1,7	2
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement <i>(et part pour 100 ménages)</i>	1 525	23,0	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9		
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (et densité pour 100 km²)	4	1,8	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	0,2	刁
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	23	10,5	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6		
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	0	0,0	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1		
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		3,3	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	-0,2	2
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	468	6,0	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7		
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	143		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940		
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques <i>(et part en %)</i>	0	0,0	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7		

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Niv	Niveau d'équipements		Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	967	13,8	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	-0,7	2
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		61,6	91,6	•	98,3	95,7				-1,3	2
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	4 411	48,0	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0		
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		1,1		•							
101	Niveau de commerces généralistes		0,9		•							
102	Niveau d'équipements éducatifs		1,6		•							
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		0,7		•							
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		1,4	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6		

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex : équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Projets et politiques de santé		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
105	Couverture par un contrat local de santé (CLS) (nombre de communes et part de la population couverte)	0	0,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
106	Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) (nombre de communes et part de la population couverte)	34	100,0	49,2			79,7		52,5	38,2	
	Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	0	0,0	20,3			8,7		15,7	35,7	
108	Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) <i>(et part de la population couverte)</i>	34	100,0	45,0			89,3		41,8	55,4	
109	Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	0	0,0	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.

Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/P et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- ⇒ stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)

par une flèche et un fond de couleur :

- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

n.d. Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org



Grand Est: 0,4

Portrait de santé

Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des **conditions de vie favorables à la santé de la population**. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

Sur la base d'une **sélection d'indicateurs chiffrés disponibles** à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur **l'état de santé des habitants du territoire** et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Retrouvez les clés de lecture en page 12

Vosges 111 025 **78** EPCI à dominante urbaine département habitants communes Indice de défaveur sociale en 2019 (plus l'indice est élevé, plus la CHARLEVILLE-MEZIERES défaveur sociale est importante) CHALONS-EN-CHAMPAGNE Chef-lieu de département Limites départementales Indice de défaveur sociale -2,98 - -1,57 -1,57 - -0,5 -0.5 - 0.430,43 - 1,26 1.26 - 3.13

Dén	nog	raphie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	période de 5
	1	Population et densité (nombre de personnes au km²)	111 025	99,3	96,7		119,7	62,1	0,95	192,8	36,2	-0,2	21
	2	Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-1 182	-0,21	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
	3	Solde migratoire <i>(entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)</i>	-1 455	-0,26	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
	4	Indice de vieillissement <i>(65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)</i>		93,7	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	3,0	5J
	5	Population vivant dans une commune rurale <i>(et part pour 100 individus)</i> (Cartographie en dernière page)	28 780	25,9	28,1		21,3	31,0		14,9	72,3	-0,4	2

Sources: Insee (RP2019), DGFiP-Insee (Fichier Filosofi 2019)

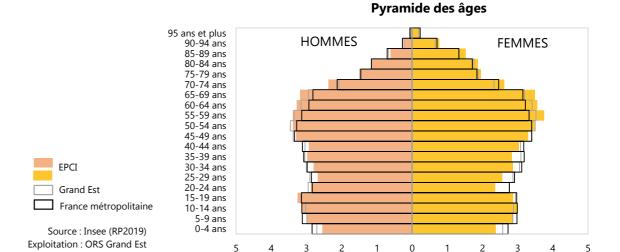


L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

\Rightarrow

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12



(en % de la population total

So	cio-économie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	période de 5
6	Indice de défaveur sociale <i>(carto p.1)</i>		0,7	0,4			1,1		0,4	0,3		
7	Nombre de chômeurs <i>(et taux de chômage en %)</i>	7 514	14,7	13,3	•	12,8	14,5	0,9	14,0	10,8	-1,7	29
8	Salariés précaires <i>(et part pour 100 salariés)</i>	10 962	28,1	28,5	•	27,5	28,9	0,6	28,7	27,9	0,2	刻
9	Rapport "ouvriers + employés" / cadres		4,0	3,7	•	2,5	5,6	0,7	3,3	5,8	-1,4	2
10	Revenus médians disponibles par unité de consommation (en ϵ)	20 770		21 800	•	21 930	20 420				n.d.	n.d.
11	Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % <i>(et part pour 100 ménages)</i>	7 927	15,9	14,7	•	14,5	15,2				n.d.	n.d.
12	Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)		6,9	5,8	•	5,8	6,4				n.d.	n.d.
13	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)</i>	24 535	29,2	27,8	•	27,0	33,0	0,7	27,4	29,4	-2,4	2
14	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du supérieur <i>(et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)</i>	20 764	24,7	26,3	•	31,0	20,8	0,9	27,7	21,5	1,9	₩ = N

Notes de lecture: 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).



Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance

(en années)

4

84,7

EPCI

78.5

Grand Est

79,0

France métrop.

79.6

35,5

Source: Insee (RP2017)

2e cause

Principales causes de décès

Pour les **taux standardisés** liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- significativement supérieur à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de couleur:

augmentation significative entre les deux périodes

sans différence statistique significative entre les deux périodes

diminution significative entre les deux périodes situation **favorable**

situation **défavorable**

	1010 00000	
EPCI	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
Grand Est	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
France métrop.	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires

1ère cause

Mortalité	Effectifs de décès	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
15 Décès toutes causes confondues	1 106	787,7	784,7		725,2	811,8	1,7	773,8	818,4	-1,4	29
16 Décès prématurés (avant 65 ans)	204	197,4	181,6	•	175,7	204,7	2,0	182,2	180,3	-3,7	29
17 Décès prématurés (avant 75 ans)	371	311,7	294,9	•	277,8	316,8	2,0	294,8	295,6	-3,0	2
18 Décès par cancers	332	242,7	224,3	•	212,4	231,6	2,0	224,4	223,8	-1,0	\Rightarrow
19 Décès par maladies cardio-neurovasculaires	262	180,4	187,5		170,0	192,8	1,5	181,7	205,6	-2,7	2
20 Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	41	29,6	34,7	•	25,0	33,5	3,7	34,6	35,0	1,8	
21 Décès par suicide	20	17,2	13,4	•	13,2	19,2	3,4	12,9	15,4	-7,2	2
22 Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	⇒
23 Décès par pathologies liées à l'alcool	34	25,0	25,8	•	24,8	25,6	4,1	26,0	25,2	-6,5	2
24 Décès par pathologies liées au tabac	170	124,1	129,3		109,3	126,1	2,7	129,4	129,0	-1,3	
25 Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	164	137,6	124,4	•	116,2	136,9	2,6	124,2	125,7	-3,9	2
26 Décès évitables liés au système de soins	79	65,8	58,0	•	53,2	61,6	1,2	57,8	58,7	-1,7	\Rightarrow

Note de lecture: 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.



Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (via le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés de lecture).

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Affections psychiatriques
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur ur ai	
27 Personnes prises en charge tous cancers	5 859	4 051	4 223	•	4 161	3 981	1,1	4 221	4 236	4,2	刻
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	342	233	211	•	193	198	1,6	213	201	3,7	刻
29 Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	715	478	492		458	453	1,3	489	503	3,9	A
30 Femmes prises en charge pour cancers du sein	1 253	1 641	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	5,5	A
Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	945	1 456	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	1,5	A
32 Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	9 662	6 466	6 736	•	6 142	6 600	2,0	6 723	6 783	5,6	A
Personnes prises en charge pour AVC	1 607	1 074	1 204	•	1 130	1 070	1,6	1 210	1 185	5,8	刁
Personnes prises en charge pour maladies coronaires	4 202	2 843	2 882	•	2 519	2 854	3,2	2 909	2 795	6,7	刻
Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	1 528	938	990	•	932	1 003	1,7	974	1 040	3,0	初
36 Personnes prises en charge pour diabète	7 365	5 100	5 516	•	4 840	5 051	1,4	5 586	5 284	4,0	切
Personnes prises en charge pour hépatite C	34	28	32		33	26	n.d.	36	17	1,7	刁
Personnes prises en charge pour VIH	108	92	117	•	212	78	3,2	131	67	7,1	刁
Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	5 213	4 226	3 451	•	3 821	3 699	1,1	3 602	2 954	10,0	刁
40 Personnes prises en charge pour troubles addictifs	1 653	1 351	927	•	1 020	1 209	1,5	948	866	21,8	A
Patients traités par psychotropes	10 347	7 687	7 186	•	7 149	7 462	0,6	7 201	7 142	0,1	\Rightarrow
Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	5 568	4 229	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	2,6	刁
Patients traités par anxiolytiques	5 520	4 108	4 002	•	3 902	4 030	0,6	3 998	4 018	-0,7	21

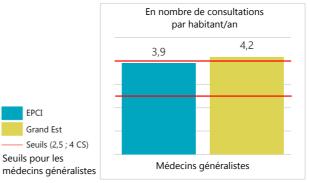
Notes de lecture : 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

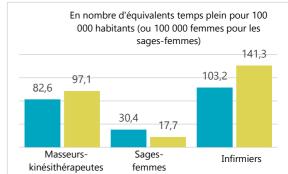


La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire.

A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les coopérations interprofessionnelles peuvent également venir en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Ac	cessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains		Evolution APL calculée sur un ar	e période de 3	
44	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		3,9	4,2	•	3,9	3,9		4,4	3,3	-2,3	20	!
45	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans		3,6	3,7	•	3,1	3,5		4,0	3,0	-2,5	2	!
46	Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		82,6	97,1	•	104,0	71,6		105,3	70,9	5,2	₹N	!
47	Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		30,4	17,7	•	17,3	19,9		19,0	13,0	5,0	₩ ZN	!
48	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		103,2	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	4,2	₹N	!

EPCI

Seuils pour les

Grand Est

Soins de ville	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	par an) calc	s d'accès (en % ulée sur une de 5 ans
49 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	90	2,1	1,8	•	1,2	2,6	43,3	1,0	4,3	11,2	刻
50 Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	79						51,9				
51 Psychiatres libéraux ou mixtes	7	12,4	14,5	•	10,6	22,8	14,3	11,1	25,8	1,2	刻
52 Pédiatres libéraux ou mixtes	4	12,5	12,6	•	12,5	21,4	75,0	8,3	27,0	1,3	刻
53 Gynécologues libéraux ou mixtes	7	11,9	11,6	•	10,5	17,2	57,1	8,0	23,7	0,5	刁
54 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	4	12,1	10,8	•	8,6	17,1	75,0	8,1	19,5	0,5	刻
55 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	73	2,6	2,6	•	2,2	3,9	29,7	1,5	6,1	0,3	刻
56 Sages-femmes libérales ou mixtes	18	4,9	5,5	•	4,5	7,9	0,0	3,9	10,7	-3,0	2
57 Infirmiers libéraux ou mixtes	154	1,8	1,4	•	0,9	2,3	15,3	0,7	3,6	4,4	刻
58 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	89	1,7	1,8	•	1,3	2,5	15,7	1,0	4,5	0,4	刧

Notes de lecture: 44-48. voir p.6 | 49-58. Professionnels de santé mixtes: professionnels ayant au moins une activité salariée et une activité libérale - note de lecture complémentaire p.6 Sources: 44-48. SNIIRAM 2019, EGB 2019, CNAM-TS; populations par sexe et âge 2016 distancier METRIC, Insee; traitements DREES 49-56. RPPS au 01.01.2022 (au 01.01.2020 pour les masseurs-kinésithérapeutes); FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 57. ADELI au 01.01.2021; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021)



Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches.

;	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	12,2 min	12,3 min	8,5 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etabli	SSE	ements de santé et médico-sociaux	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcu période c	lée sur une
	59	Services de médecine	2	12,2	11,3	•	10,5	14,0	9,1	18,4	1,3	刻
	60	Services de chirurgie	2	12,3	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	0,6	刻
	61	Services d'obstétrique	1	12,2	14,3	•	14,8	17,5	11,6	23,6	0,4	刻
	62	Services de soins de suite	3	8,4	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	5,1	刻
	63	Services d'urgence	1	12,3	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	0,6	刻
	64	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	5	8,5	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	0,9	₹ N
	65	EHPAD	14	3,7	4,0	•	3,0	4,7	2,9	7,4	1,2	刁

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès a été calculée sur une période de 4 ans pour les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes. | 63. Les temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI

soit

1,8 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

rév	vention		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	ne période de 5
	66	Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8					
	67	Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0					
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8					
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4					
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1					
	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	49 578	41 653	43 256	•	40 236	41 741	0,8	43 674	41 912	-0,3	2

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé. De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
72	6-16 ans non-scolarisés (et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)	322	2,2	2,4	•	2,3	2,4		2,6	2,0	3,7	₹ N
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	2 313	18,3	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	-2,8	21
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	1 500	12,8	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-1,8	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	4 522	38,5	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	0,3	A
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	457	1,8	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	5,1	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil (et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)	2 240	69,8	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	1,2	₹ N
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	9 801	48,7	46,8	•	47,3	49,2	1,2	46,8	46,9	-2,0	2

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Fst	+369 000	+33.6	30.6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Populations vulnérables		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5	
79	Population couverte par le RSA (et part pour 100 personnes tous âges confondus)	7 426	6,7	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	-1,5	2	
80	Population couverte par la CSS (et part pour 100 consommants de 17 ans et plus)	12 323	12,7	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	4,0	包	!
81	Personnes âgées vivant seules à domicile <i>(et part pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus)</i>	4 739	47,7	42,8	•	42,7	45,1	0,4	43,5	40,5	0,5	包	
82	Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA <i>(et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus vivant en logement ordinaire)</i>	724	3,2	5,6		n.d.	4,1						
83	Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH <i>(et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)</i>	2 223	3,6	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	0,8	刻	
84	Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	4 130	28,0	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	1,8	A	
85	Places en hébergement complet pour personnes adultes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	375	6,1	6,1	•		5,3		9,3	6,8	2,7	A	!

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarreguemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



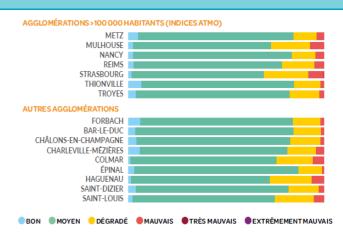
Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 :

https://www.grandest.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest_etatlieuxmaj.pdf Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmograndest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



Environnement		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une p	
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	927	1,8	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	-6,8	21
87	Résidences principales sans confort <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	204	0,4	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-4,2	21
88	Résidences principales construites avant 1946 <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	11 820	23,0	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-2,4	21
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement (et part pour 100 ménages)	10 266	19,9	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9		
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (et densité pour 100 km²)	25	2,2	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	0,2	初
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	101	9,0	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6		
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	2	0,2	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1		
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		3,3	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	-3,1	21
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	3 640	8,4	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7		
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	391		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940		
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques <i>(et part en %)</i>	1	1,3	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7		

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Communauté d'agglomération d'Épinal

Niv	veau d'équipements	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	8 177	15,2	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	-0,6	2
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		105,4	91,6	•	98,3	95,7				-0,2	2
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	45 823	66,8	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0		
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		0,9		•							
101	Niveau de commerces généralistes		0,8		•							
102	Niveau d'équipements éducatifs		0,8		•							
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		0,9		•							
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		2,3	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6		

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex : équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Pro	Projets et politiques de santé		Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
105	Couverture par un contrat local de santé (CLS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	78	100,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
106	Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	78	100,0	49,2			79,7		52,5	38,2	
107	Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	0	0,0	20,3			8,7		15,7	35,7	
108	Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) <i>(et part de la population couverte)</i>	73	98,6	45,0			89,3		41,8	55,4	
109	Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	5	1,4	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.

Communauté d'agglomération d'Épinal

Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/P et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée par une flèche et un fond de couleur :

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- ⇒ stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)
- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

n.d. Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

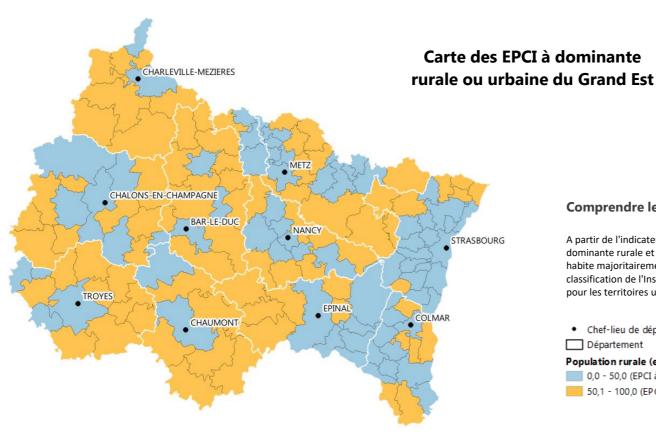
« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org

Portrait de santé

Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des **conditions de vie favorables à la santé de la population**. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

Sur la base d'une sélection d'indicateurs chiffrés disponibles à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur l'état de santé des habitants du territoire et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

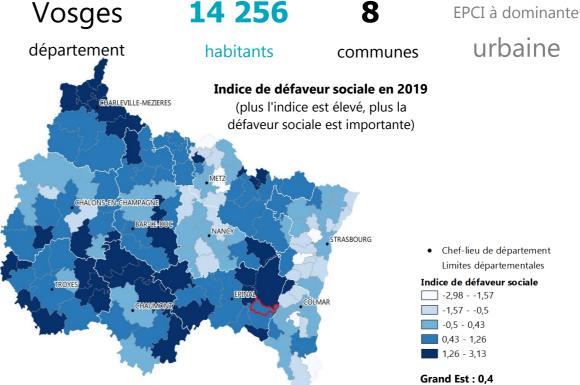
Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Retrouvez les clés de lecture en page 12

nago 12

Sources: Insee (RP2019), DGFiP-Insee (Fichier Filosofi 2019)



Dén	Démographie		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
	1	Population et densité (nombre de personnes au km²)	14 256	72,6	96,7		119,7	62,1	0,95	192,8	36,2	-0,9	21
	2	Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-632	-0,86	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
	3	Solde migratoire <i>(entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)</i>	-315	-0,43	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
	4	Indice de vieillissement <i>(65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)</i>		147,0	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	4,6	A
	5	Population vivant dans une commune rurale <i>(et part pour 100 individus)</i> (Cartographie en dernière page)	766	5,4	28,1		21,3	31,0		14,9	72,3	1,8	₹ N

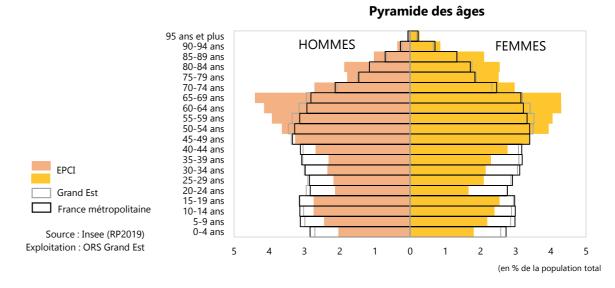


L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

\Rightarrow

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12



So	cio-économie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
6	Indice de défaveur sociale <i>(carto p.1)</i>		0,7	0,4			1,1		0,4	0,3		
7	Nombre de chômeurs <i>(et taux de chômage en %)</i>	795	12,7	13,3	•	12,8	14,5	1,2	14,0	10,8	-2,0	21
8	Salariés précaires <i>(et part pour 100 salariés)</i>	1 451	31,8	28,5	•	27,5	28,9	0,5	28,7	27,9	2,0	A
9	Rapport "ouvriers + employés" / cadres		4,3	3,7	•	2,5	5,6	0,5	3,3	5,8	-5,6	2
10	Revenus médians disponibles par unité de consommation (en ϵ)	20 975		21 800	•	21 930	20 420				1,4	₩ N
11	Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % <i>(et part pour 100 ménages)</i>	n.d.	n.d.	14,7	•	14,5	15,2				n.d.	n.d.
12	Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)		n.d.	5,8	•	5,8	6,4				n.d.	n.d.
13	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)</i>	3 669	32,0	27,8	•	27,0	33,0	0,8	27,4	29,4	-2,5	21
14	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du supérieur (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)	2 505	21,8	26,3	•	31,0	20,8	1,0	27,7	21,5	1,9	2V

Notes de lecture: 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).



Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance

(en années)

4

84,7

EPCI

80,0

Grand Est

79,0

France métrop.

79.6

,5 Source : Insee (RP2017)

Principales causes de décès

Pour les **taux standardisés** liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- significativement supérieur à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de couleur.

augmentation significative entre les deux périodes

sans différence statistique significative entre les deux périodes

diminution significative entre les deux périodes

situation favorable situation défavorable

	rere cause	Ze cause
EPCI	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
Grand Est	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
France métrop.	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires

/lor	talit	té	Effectifs de décès	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
	15	Décès toutes causes confondues	177	753,9	784,7	•	725,2	811,8	1,6	773,8	818,4	-2,0	29
	16	Décès prématurés (avant 65 ans)	29	182,4	181,6	•	175,7	204,7	1,9	182,2	180,3	-3,2	\Rightarrow
	17	Décès prématurés (avant 75 ans)	54	294,2	294,9	•	277,8	316,8	1,9	294,8	295,6	-2,1	\Rightarrow
	18	Décès par cancers	52	231,9	224,3	•	212,4	231,6	1,5	224,4	223,8	0,8	\Rightarrow
	19	Décès par maladies cardio-neurovasculaires	43	173,9	187,5		170,0	192,8	1,8	181,7	205,6	-6,6	2
	20	Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	9	37,7	34,7	•	25,0	33,5	3,8	34,6	35,0	4,2	\Rightarrow
	21	Décès par suicide	3	17,1	13,4	•	13,2	19,2	n.d.	12,9	15,4	-0,6	\Rightarrow
	22	Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	\Rightarrow
	23	Décès par pathologies liées à l'alcool	4	21,5	25,8	•	24,8	25,6	n.d.	26,0	25,2	-2,1	
	24	Décès par pathologies liées au tabac	25	109,3	129,3	•	109,3	126,1	3,3	129,4	129,0	-1,4	\Rightarrow
	25	Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	22	126,2	124,4	•	116,2	136,9	3,4	124,2	125,7	-3,1	
	26	Décès évitables liés au système de soins	10	49,9	58,0	•	53,2	61,6	0,8	57,8	58,7	-5,5	\Rightarrow

Note de lecture: 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.

de lecture).



Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges

Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (via le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur ur ai	
27 Personnes prises en charge tous cancers	887	3 966	4 223	•	4 161	3 981	1,1	4 221	4 236	6,1	刻
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	43	209	211	•	193	198	n.d.	213	201	11,9	刻
29 Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	93	354	492	•	458	453	1,4	489	503	6,3	A
30 Femmes prises en charge pour cancers du sein	181	1 589	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	4,6	A
Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	171	1 525	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	2,9	A
32 Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	1 523	6 419	6 736	•	6 142	6 600	2,0	6 723	6 783	6,4	刻
Personnes prises en charge pour AVC	227	964	1 204	•	1 130	1 070	1,5	1 210	1 185	4,5	刁
Personnes prises en charge pour maladies coronaires	754	3 165	2 882	•	2 519	2 854	2,8	2 909	2 795	8,7	刻
Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	246	865	990	•	932	1 003	1,7	974	1 040	2,0	切
36 Personnes prises en charge pour diabète	948	4 227	5 516	•	4 840	5 051	1,4	5 586	5 284	4,5	切
Personnes prises en charge pour hépatite C	n.d.	38	32		33	26	4,1	36	17	2,3	
Personnes prises en charge pour VIH	n.d.	56	117	•	212	78	8,2	131	67	10,1	刁
Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	535	3 378	3 451		3 821	3 699	1,4	3 602	2 954	9,3	刁
40 Personnes prises en charge pour troubles addictifs	169	1 088	927	•	1 020	1 209	2,0	948	866	16,0	A
Patients traités par psychotropes	1 337	6 910	7 186		7 149	7 462	0,6	7 201	7 142	2,1	刻
Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	777	4 186	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	4,8	刁
43 Patients traités par anxiolytiques	652	3 365	4 002	•	3 902	4 030	0,6	3 998	4 018	1,9	刻

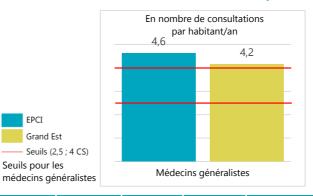
Notes de lecture : 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

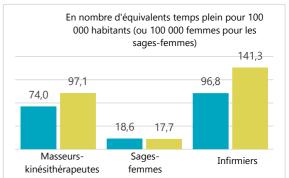


La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire. A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les

professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les coopérations interprofessionnelles peuvent également venir en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Ac	cessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains		Evolution APL calculée sur un ar	e période de 3	
44	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		4,6	4,2	•	3,9	3,9		4,4	3,3	9,2	₹N	!
45	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans		3,8	3,7	•	3,1	3,5		4,0	3,0	7,8	ZV	!
46	Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		74,0	97,1		104,0	71,6		105,3	70,9	3,4	₹N	!
47	Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		18,6	17,7	•	17,3	19,9		19,0	13,0	1,4	₩ ZN	!
48	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		96,8	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	9,6	₹N	!

EPCI

Soins de ville	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temp: par an) calcu période	ılée sur une
49 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	18	0,5	1,8	•	1,2	2,6	44,4	1,0	4,3	1,0	刁
50 Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	6						50,0				
51 Psychiatres libéraux ou mixtes	0	37,5	14,5	•	10,6	22,8	n.d.	11,1	25,8	1,6	A
52 Pédiatres libéraux ou mixtes	0	24,9	12,6	•	12,5	21,4	n.d.	8,3	27,0	31,2	A
53 Gynécologues libéraux ou mixtes	1	6,7	11,6	•	10,5	17,2	0,0	8,0	23,7	-28,1	2
54 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	0	35,6	10,8	•	8,6	17,1	n.d.	8,1	19,5	0,5	A
55 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	8	1,4	2,6	•	2,2	3,9	37,5	1,5	6,1	2,5	刁
56 Sages-femmes libérales ou mixtes	2	5,7	5,5	•	4,5	7,9	50,0	3,9	10,7	1,9	A
57 Infirmiers libéraux ou mixtes	28	0,5	1,4	•	0,9	2,3	30,3	0,7	3,6	1,0	A
58 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	16	0,5	1,8	•	1,3	2,5	37,5	1,0	4,5	1,0	团

Notes de lecture: 44-48. voir p.6 | 49-58. Professionnels de santé mixtes: professionnels ayant au moins une activité salariée et une activité libérale - note de lecture complémentaire p.6 Sources: 44-48. SNIIRAM 2019, EGB 2019, CNAM-TS; populations par sexe et âge 2016 distancier METRIC, Insee; traitements DREES 49-56. RPPS au 01.01.2022 (au 01.01.2020 pour les masseurs-kinésithérapeutes); FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 57. ADELI au 01.01.2021; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021)



Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches. Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

:	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	6,7 min	35,6 min	5,7 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etabliss	ements de santé et médico-sociaux	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcu période o	ılée sur une
59	Services de médecine	1	6,7	11,3	•	10,5	14,0	9,1	18,4	4,8	刁
60	Services de chirurgie	0	35,6	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	0,5	A
61	Services d'obstétrique	0	6,7	14,3	•	14,8	17,5	11,6	23,6	-28,1	2
62	Services de soins de suite	1	5,7	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	1,5	A
63	Services d'urgence	0	35,6	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	0,5	A
64	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	1	5,7	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	1,5	a
65	EHPAD	2	3,2	4,0	•	3,0	4,7	2,9	7,4	1,5	A

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès a été calculée sur une période de 4 ans pour les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes. | 63. Les temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI

0

soit

0,0 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

éve	nt	ion	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
		Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8					
		Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0					
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8					
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4					
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1					
	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	6 368	42 726	43 256	•	40 236	41 741	0,8	43 674	41 912	0,0	\Rightarrow

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé. De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	
72	6-16 ans non-scolarisés (et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)	32	2,0	2,4	•	2,3	2,4		2,6	2,0	9,6	刻
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	209	16,1	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	-2,9	21
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	148	12,0	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-2,5	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	442	35,9	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	2,1	A
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	28	1,0	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	0,6	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil (et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)	216	63,8	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	n.d.	n.d.
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	1 316	61,3	46,8	•	47,3	49,2	1,5	46,8	46,9	-7,8	2

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Est	+369 000	+33,6	30,6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Po	pulations vulnérables	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
79	Population couverte par le RSA (et part pour 100 personnes tous âges confondus)	451	3,2	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	-2,2	21
80	Population couverte par la CSS (et part pour 100 consommants de 17 ans et plus)	926	7,2	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	2,6	A
81	Personnes âgées vivant seules à domicile (et part pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus)	782	45,9	42,8	•	42,7	45,1	0,6	43,5	40,5	0,9	A
82	Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA <i>(et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus vivant en logement ordinaire)</i>	182	4,9	5,6		n.d.	4,1					
83	Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH <i>(et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)</i>	189	2,5	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	0,7	包
84	Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	339	21,3	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	-3,0	21
85	Places en hébergement complet pour personnes adultes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	70	9,2	9,2	•		5,3		9,3	6,8	n.d.	n.d.

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarreguemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



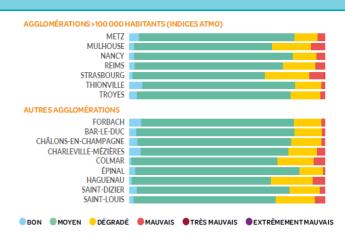
Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 :

https://www.grandest.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest_etatlieuxmaj.pdf Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmograndest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



Enν	vironnement	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une p	
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	111	1,6	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	n.d.	n.d.
87	Résidences principales sans confort <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	21	0,3	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-8,2	2
88	Résidences principales construites avant 1946 (et part pour 100 résidences principales)	1 067	15,4	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-1,5	2
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement <i>(et part pour 100 ménages)</i>	1 609	23,1	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9		
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (et densité pour 100 km²)	4	2,0	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	n.d.	n.d.
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	32	16,3	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6		
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	0	0,0	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1		
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		2,7	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	-1,9	21
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	523	33,8	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7		
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	32		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940		
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques <i>(et part en %)</i>	0	0,0	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7		

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Niv	veau d'équipements	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	1 242	19,4	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	-0,8	2
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		116,1	91,6	•	98,3	95,7				0,9	A
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	9 817	74,6	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0		
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		n.d.		•							
101	Niveau de commerces généralistes		n.d.		•							
102	Niveau d'équipements éducatifs		n.d.		•							
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		n.d.		•							
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		3,3	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6		

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex : équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Pro	ojets et politiques de santé	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
105	Couverture par un contrat local de santé (CLS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	0	0,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
106	Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	8	100,0	49,2			79,7		52,5	38,2	
107	Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	1	0,5	20,3			8,7		15,7	35,7	
108	Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) <i>(et part de la population couverte)</i>	7	99,5	45,0			89,3		41,8	55,4	
109	Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	0	0,0	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.

Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/P et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- ⇒ stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)

par une flèche et un fond de couleur :

- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

n.d. Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org





Portrait de santé

Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des **conditions de vie favorables à la santé de la population**. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

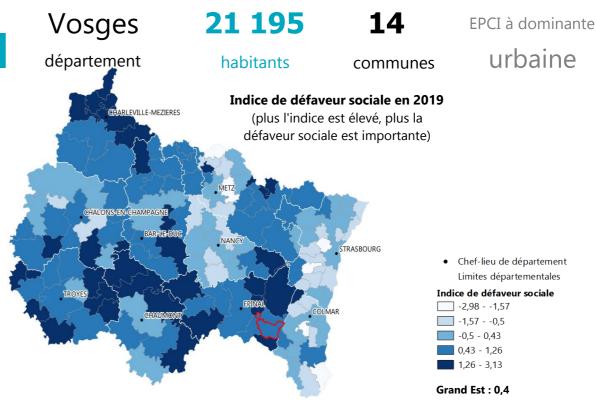
Sur la base d'une sélection d'indicateurs chiffrés disponibles à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur l'état de santé des habitants du territoire et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Q,

Retrouvez les clés de lecture en page 12



Sources: Insee (RP2019), DGFiP-Insee (Fichier Filosofi 2019)

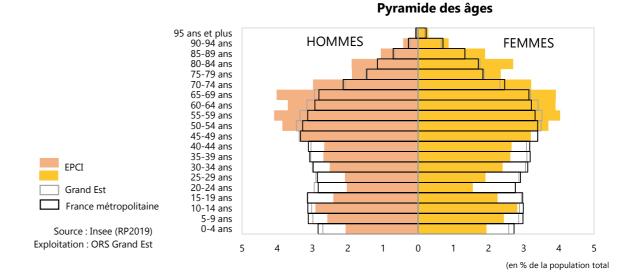
Dén	nog	raphie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
	1	Population et densité (nombre de personnes au km²)	21 195	69,4	96,7		119,7	62,1	0,97	192,8	36,2	-0,7	21
	2	Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-779	-0,72	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
	3	Solde migratoire <i>(entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)</i>	-348	-0,32	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
	4	Indice de vieillissement <i>(65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)</i>		142,0	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	5,2	a
	5	Population vivant dans une commune rurale <i>(et part pour 100 individus)</i> (Cartographie en dernière page)	1 196	5,6	28,1		21,3	31,0		14,9	72,3	0,4	



L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12



Evolution taux (en % par an) Taux territoires Valeur Taux territoires Valeur (Taux &) Socio-économie Effectif Position Taux Valeur régionale calculée sur une période de 5 nationale départementale / (Taux ♀) urbains ruraux Indice de défaveur sociale (carto p.1) 0,7 0,4 1,1 0,4 0,3 0,9 2 Nombre de chômeurs (et taux de chômage en %) 932 9.8 13.3 12.8 14,5 14.0 10.8 -3,4 Salariés précaires (et part pour 100 salariés) 2 077 28,1 28,5 27,5 28,9 0,5 28,7 27,9 -0,5 Rapport "ouvriers + employés" / cadres 6,9 3,7 2,5 5,6 0,7 3,3 5,8 0,4 Revenus médians disponibles par unité de consommation (en €) 20 759 21 800 20 420 21 930 n.d. n.d. Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % (et part pour 100 n.d. n.d. 14.7 14.5 15,2 n.d. n.d. Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible 6,4 n.d. 5,8 5,8 n.d. n.d. Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou 2 5 855 34,4 27,8 27.0 33,0 0,7 27,4 29.4 -3,4 peu de diplôme (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire) Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du 3 342 19.6 26.3 31.0 20.8 0.9 27.7 21.5 3,7 TN supérieur (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)

Notes de lecture: 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).



Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance (en années)

Ų,

*

EPCI

79,7 79,0

France métrop. 79,6

Grand Est

84,7 85,5

Source : Insee (RP2017)

2e cause

Principales causes de décès

Pour les **taux standardisés** liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- significativement supérieur à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de couleur :

augmentation significative entre les deux périodes

sans différence statistique significative entre les deux périodes

diminution significative entre les deux périodes situation **favorable**

situation défavorable

EPCI	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
Grand Est	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
France métrop.	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires

1ère cause

Mortalité	Effectifs de décès	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
15 Décès toutes causes confondues	262	761,7	784,7	•	725,2	811,8	1,6	773,8	818,4	-0,2	\Rightarrow
16 Décès prématurés (avant 65 ans)	36	170,6	181,6	•	175,7	204,7	2,1	182,2	180,3	-2,3	\Rightarrow
17 Décès prématurés (avant 75 ans)	70	276,0	294,9	•	277,8	316,8	1,9	294,8	295,6	-0,9	\Rightarrow
18 Décès par cancers	68	211,1	224,3	•	212,4	231,6	1,8	224,4	223,8	0,4	\Rightarrow
19 Décès par maladies cardio-neurovasculaires	68	186,9	187,5	•	170,0	192,8	1,4	181,7	205,6	-2,6	\Rightarrow
Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	15	39,6	34,7	•	25,0	33,5	3,8	34,6	35,0	-0,8	
21 Décès par suicide	6	27,2	13,4	•	13,2	19,2	n.d.	12,9	15,4	7,8	⇒
22 Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	⇒
Décès par pathologies liées à l'alcool	6	21,1	25,8		24,8	25,6	2,4	26,0	25,2	-8,9	21
24 Décès par pathologies liées au tabac	42	121,7	129,3	•	109,3	126,1	3,9	129,4	129,0	0,2	\Rightarrow
25 Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	33	130,4	124,4	•	116,2	136,9	2,5	124,2	125,7	-0,9	\Rightarrow
26 Décès évitables liés au système de soins	12	47,4	58,0	•	53,2	61,6	1,0	57,8	58,7	-3,3	\Rightarrow

Note de lecture: 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.



Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (*via* le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés de lecture).

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	calculée sur ur	x (en % par an) ne période de 4 ns
27 Personnes prises en charge tous cancers	1 157	3 627	4 223	•	4 161	3 981	1,1	4 221	4 236	1,6	刻
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	49	153	211	•	193	198	n.d.	213	201	1,4	刻
29 Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	161	473	492	•	458	453	1,3	489	503	5,1	A
30 Femmes prises en charge pour cancers du sein	246	1 533	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	1,6	刻
Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	240	1 581	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	2,2	刻
32 Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	2 127	6 215	6 736	•	6 142	6 600	2,0	6 723	6 783	2,8	A
33 Personnes prises en charge pour AVC	319	911	1 204	•	1 130	1 070	1,9	1 210	1 185	1,3	A
Personnes prises en charge pour maladies coronaires	960	2 832	2 882	•	2 519	2 854	2,6	2 909	2 795	4,3	刁
Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	393	1 031	990	•	932	1 003	1,9	974	1 040	3,0	刁
36 Personnes prises en charge pour diabète	1 208	3 781	5 516	•	4 840	5 051	1,5	5 586	5 284	1,8	刁
Personnes prises en charge pour hépatite C	n.d.	23	32	•	33	26	2,9	36	17	-1,7	\Rightarrow
38 Personnes prises en charge pour VIH	12	n.d.	117		212	78	2,4	131	67	n.d.	n.d.
Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	755	3 343	3 451		3 821	3 699	1,1	3 602	2 954	6,3	和
40 Personnes prises en charge pour troubles addictifs	221	976	927	•	1 020	1 209	1,5	948	866	19,4	刁
41 Patients traités par psychotropes	1 629	5 653	7 186	•	7 149	7 462	0,5	7 201	7 142	-2,1	2
42 Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	946	3 506	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	1,0	刁
43 Patients traités par anxiolytiques	868	2 924	4 002	•	3 902	4 030	0,5	3 998	4 018	-2,0	2

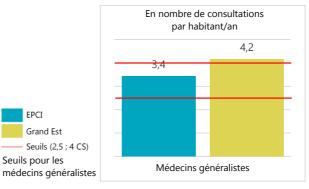
Notes de lecture: 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

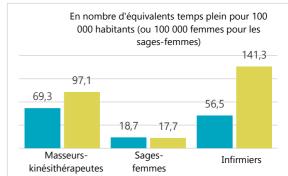


La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire.

A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les coopérations interprofessionnelles peuvent également venir en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Ac	cessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution APL calculée sur une an		
44	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		3,4	4,2		3,9	3,9		4,4	3,3	-0,4	27	!
45	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans		3,3	3,7	•	3,1	3,5		4,0	3,0	1,2	₩.	!
46	Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		69,3	97,1		104,0	71,6		105,3	70,9	1,1	A	!
47	Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		18,7	17,7	•	17,3	19,9		19,0	13,0	-1,8	2	!
48	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		56,5	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	2,8	₩ N	!

Soins de ville	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	par an) calc	
49 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	14	2,2	1,8	•	1,2	2,6	50,0	1,0	4,3	2,7	刻
50 Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	1						100,0				
51 Psychiatres libéraux ou mixtes	0	43,4	14,5	•	10,6	22,8	n.d.	11,1	25,8	11,5	刻
52 Pédiatres libéraux ou mixtes	1	11,9	12,6		12,5	21,4	100,0	8,3	27,0	-8,9	21
53 Gynécologues libéraux ou mixtes	0	19,5	11,6		10,5	17,2	n.d.	8,0	23,7	-4,9	2
54 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	0	25,5	10,8	•	8,6	17,1	n.d.	8,1	19,5	0,3	刻
55 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	3	4,4	2,6		2,2	3,9	0,0	1,5	6,1	21,4	刻
56 Sages-femmes libérales ou mixtes	1	10,6	5,5	•	4,5	7,9	0,0	3,9	10,7	1,1	刻
57 Infirmiers libéraux ou mixtes	19	1,9	1,4	•	0,9	2,3	30,0	0,7	3,6	-1,6	21
58 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	18	2,2	1,8	•	1,3	2,5	5,6	1,0	4,5	2,7	刻

Notes de lecture : 44-48. voir p.6 | 49-58. Professionnels de santé mixtes : professionnels ayant au moins une activité salariée et une activité libérale - note de lecture complémentaire p.6

Sources : 44-48. SNIIRAM 2019, EGB 2019, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016 distancier METRIC, Insee ; traitements DREES 49-56. RPPS au 01.01.2022 (au 01.01.2020 pour les masseurs-kinésithérapeutes) ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 57. ADELI au 01.01.2021 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021)



Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches.

:	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	19,5 min	25,5 min	8,5 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etab	lisse	ements de santé et médico-sociaux	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcul période d	lée sur une
	59	Services de médecine	0	19,5	11,3	•	10,5	14,0	9,1	18,4	0,8	A
	60	Services de chirurgie	0	25,5	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	0,3	刻
	61	Services d'obstétrique	0	19,5	14,3		14,8	17,5	11,6	23,6	-4,9	21
	62	Services de soins de suite	0	16,7	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	0,9	刻
	63	Services d'urgence	0	25,5	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	0,3	A
	64	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	2	8,5	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	0,7	刻
	65	EHPAD	4	2,7	4,0	•	3,0	4,7	2,9	7,4	1,5	A

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de Plus de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distancier Metric (MEsure des TRajets Inter-Communes / Carreaux). METRIC est un outil développé par l'Insee qui permet de mesurer les distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune à commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès au temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI

0

soit

0,0 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

év	ent	ion	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
	66	Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8					
	67	Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0					
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8					
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4					
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1					
	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	10 239	47 375	43 256	•	40 236	41 741	0,9	43 674	41 912	1,6	ZV

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.

De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
72	6-16 ans non-scolarisés (et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)	42	1,6	2,4	•	2,3	2,4		2,6	2,0	23,0	刻
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	244	13,9	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	-3,5	21
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	165	8,9	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-0,7	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	680	36,6	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	1,6	₹ A
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	40	1,0	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	1,9	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil (et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)	367	76,3	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	n.d.	n.d.
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	1 928	59,0	46,8	•	47,3	49,2	1,2	46,8	46,9	-1,9	2

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Est	+369 000	+33,6	30,6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Po	pulations vulnérables	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5	
79	Population couverte par le RSA (et part pour 100 personnes tous âges confondus)	546	2,6	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	-1,0	2	
80	Population couverte par la CSS (et part pour 100 consommants de 17 ans et plus)	955	5,3	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	6,8	包	!
81	Personnes âgées vivant seules à domicile <i>(et part pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus)</i>	966	40,5	42,8	•	42,7	45,1	0,4	43,5	40,5	0,9	包	
82	Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA <i>(et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus vivant en logement ordinaire)</i>	208	3,8	5,6		n.d.	4,1						
83	Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH <i>(et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)</i>	211	1,9	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	1,3	刻	
84	Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	505	20,5	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	6,0	A	
85	Places en hébergement complet pour personnes adultes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	0	0,0	0,0	•		5,3		9,3	6,8	n.d.	n.d.	!

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarrequemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

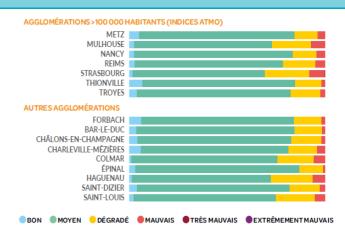
Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 : https://www.grand-

est.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest_etatlieuxmaj.pdf

Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmograndest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



Env	vironnement	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une p		
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	89	0,9	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	n.d.	n.d.	
87	Résidences principales sans confort <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	25	0,3	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-7,7	2	
88	Résidences principales construites avant 1946 <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	2 006	20,3	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-2,7	2	
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement (et part pour 100 ménages)	2 165	21,9	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9			
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics <i>(et densité pour 100 km²)</i>	3	1,0	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	n.d.	n.d.	!
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	31	10,2	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6			
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	0	0,0	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1			
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		2,2	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	-1,6	21	
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	1 125	23,2	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7			
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	67		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940			
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques <i>(et part en %)</i>	0	0,0	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7			

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Niv	veau d'équipements	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	1 744	18,1	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	-1,7	2
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		82,0	91,6	•	98,3	95,7				-0,2	2
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	5 750	35,0	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0		
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		n.d.		•							
101	Niveau de commerces généralistes		n.d.		•							
102	Niveau d'équipements éducatifs		n.d.		•							
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		n.d.		•							
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		0,0	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6		

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex : équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Pro	jets et politiques de santé	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
105	Couverture par un contrat local de santé (CLS) (nombre de communes et part de la population couverte)	0	0,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
106	Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) (nombre de communes et part de la population couverte)	14	100,0	49,2			79,7		52,5	38,2	
	Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	0	0,0	20,3			8,7		15,7	35,7	
108	Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) <i>(et part de la population couverte)</i>	14	100,0	45,0			89,3		41,8	55,4	
109	Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	0	0,0	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.

Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/P et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée par une flèche et un fond de couleur :

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- → stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)
- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

.d. Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org

Grand Est: 0,4

Portrait de santé

Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des **conditions de vie favorables à la santé de la population**. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

Sur la base d'une sélection d'indicateurs chiffrés disponibles à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur l'état de santé des habitants du territoire et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Q,

Retrouvez les clés de lecture en page 12

18 863 Vosges **76** EPCI à dominante rurale département habitants communes Indice de défaveur sociale en 2019 (plus l'indice est élevé, plus la défaveur sociale est importante) S-EN-CHAMPAGNE • Chef-lieu de département Limites départementales Indice de défaveur sociale -2,98 - -1,57 -1,57 - -0,5 -0.5 - 0.430,43 - 1,26 1.26 - 3.13

Sources: Insee (RP2019), DGFiP-Insee (Fichier Filosofi 2019)

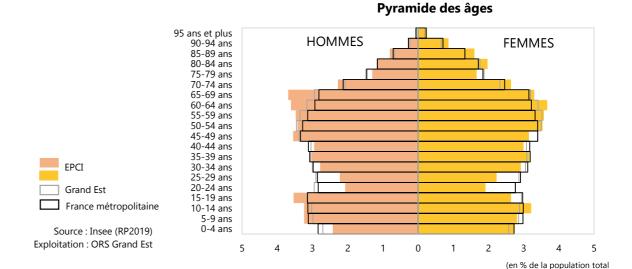
Dén	nog	raphie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Lally territoires	Evolution taux calculée sur une an	période de 5
	1	Population et densité (nombre de personnes au km²)	18 863	39,8	96,7		119,7	62,1	0,96	192,8	36,2	-0,6	21
	2	Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-569	-0,59	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
	3	Solde migratoire <i>(entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)</i>	-204	-0,21	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
	4	Indice de vieillissement <i>(65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)</i>		91,7	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	2,9	刻
	5	Population vivant dans une commune rurale <i>(et part pour 100 individus)</i> (Cartographie en dernière page)	11 939	63,3	28,1		21,3	31,0		14,9	72,3	0,6	A



L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12



Evolution taux (en % par an) Taux territoires Valeur Valeur (Taux &) Taux territoires Socio-économie Effectif Position Taux Valeur régionale calculée sur une période de 5 nationale départementale / (Taux ♀) urbains ruraux Indice de défaveur sociale (carto p.1) 0,5 0,4 1,1 0,4 0,3 0,9 2 Nombre de chômeurs (et taux de chômage en %) 968 11.3 13.3 12.8 14,5 14.0 10.8 -3.9 Salariés précaires (et part pour 100 salariés) 1 903 28,0 28,5 27,5 28,9 0,5 28,7 27,9 1,0 Rapport "ouvriers + employés" / cadres 6,4 3,7 2,5 5,6 0,9 3,3 5,8 2,4 Revenus médians disponibles par unité de consommation (en €) 21 010 21 800 20 420 21 930 n.d. n.d. Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % (et part pour 100 1 055 13.1 14.7 14.5 15,2 n.d. n.d. Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible 6,1 6,4 5,8 5,8 n.d. n.d. Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou 2 4 221 29,8 27,8 27.0 33,0 8,0 27,4 29.4 -3,2 peu de diplôme (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire) Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du 3 2 3 1 22.8 26.3 31.0 20.8 8,0 27.7 21.5 1,9 TN supérieur (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)

Notes de lecture: 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).



Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance

(en années)

*

EPCI

76,1

Grand Est

79,0

France métrop.

79.6

84,7 85,5

Source: Insee (RP2017)

2e cause

Principales causes de décès

Pour les **taux standardisés** liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- significativement supérieur à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de couleur.

augmentation significative entre les deux périodes

sans différence statistique significative entre les deux périodes

diminution significative entre les deux périodes

situation favorable situation défavorable

EPCI	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
Grand Est	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
France métrop.	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires

1ère cause

Mortalité	Effectifs de décès	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
15 Décès toutes causes confondues	257	996,3	784,7	•	725,2	811,8	2,1	773,8	818,4	0,6	\Rightarrow
16 Décès prématurés (avant 65 ans)	50	274,7	181,6	•	175,7	204,7	2,3	182,2	180,3	2,8	\Rightarrow
17 Décès prématurés (avant 75 ans)	80	398,0	294,9	•	277,8	316,8	2,4	294,8	295,6	1,4	
18 Décès par cancers	61	254,8	224,3	•	212,4	231,6	2,8	224,4	223,8	1,3	\Rightarrow
19 Décès par maladies cardio-neurovasculaires	68	245,6	187,5	•	170,0	192,8	1,7	181,7	205,6	-2,0	
20 Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	7	27,8	34,7	•	25,0	33,5	2,7	34,6	35,0	-2,2	
21 Décès par suicide	5	23,4	13,4	•	13,2	19,2	n.d.	12,9	15,4	11,3	⇒
22 Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	\Rightarrow
23 Décès par pathologies liées à l'alcool	6	26,2	25,8		24,8	25,6	n.d.	26,0	25,2	-2,6	\Rightarrow
24 Décès par pathologies liées au tabac	33	133,3	129,3	•	109,3	126,1	2,6	129,4	129,0	-1,9	\Rightarrow
25 Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	34	169,2	124,4	•	116,2	136,9	2,6	124,2	125,7	1,7	\Rightarrow
26 Décès évitables liés au système de soins	11	57,2	58,0	•	53,2	61,6	1,2	57,8	58,7	-4,8	\Rightarrow

Note de lecture: 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.

de lecture).



Communauté de communes de Mirecourt Dompaire

Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (via le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	calculée sur un	
27 Personnes prises en charge tous cancers	958	4 234	4 223	•	4 161	3 981	1,1	4 221	4 236	1,0	₩
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	60	253	211	•	193	198	n.d.	213	201	5,3	a
29 Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	113	490	492	•	458	453	1,5	489	503	0,5	包
30 Femmes prises en charge pour cancers du sein	187	1 625	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	0,8	$\sqrt{2}\sqrt{2}$
Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	174	1 626	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	-2,3	21
Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	1 606	6 655	6 736	•	6 142	6 600	1,9	6 723	6 783	2,3	₹ N
Personnes prises en charge pour AVC	277	1 142	1 204	•	1 130	1 070	1,6	1 210	1 185	0,2	包
34 Personnes prises en charge pour maladies coronaires	627	2 624	2 882	•	2 519	2 854	3,2	2 909	2 795	2,7	刻
Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	274	1 044	990		932	1 003	1,5	974	1 040	-1,3	21
36 Personnes prises en charge pour diabète	1 215	5 215	5 516	•	4 840	5 051	1,5	5 586	5 284	0,6	₹ Z
Personnes prises en charge pour hépatite C	n.d.	25	32		33	26	3,4	36	17	-1,5	\Rightarrow
Personnes prises en charge pour VIH	12	n.d.	117		212	78	4,8	131	67	n.d.	n.d.
39 Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	665	3 375	3 451	•	3 821	3 699	1,0	3 602	2 954	5,5	包
40 Personnes prises en charge pour troubles addictifs	226	1 150	927	•	1 020	1 209	1,3	948	866	16,2	包
41 Patients traités par psychotropes	1 631	7 729	7 186		7 149	7 462	0,6	7 201	7 142	-1,5	21
42 Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	950	4 587	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	0,5	刻
43 Patients traités par anxiolytiques	749	3 495	4 002	•	3 902	4 030	0,6	3 998	4 018	-3,3	21

Notes de lecture : 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

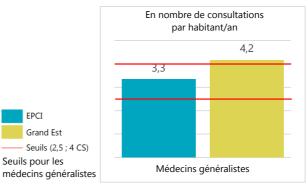


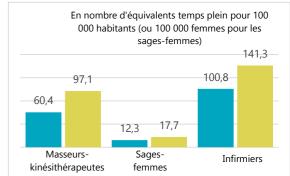
La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire.

A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du

A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les coopérations interprofessionnelles peuvent également venir en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Accessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution APL calculée sur une an	
44 Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		3,3	4,2	•	3,9	3,9		4,4	3,3	-7,6	2
45 Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moin de 65 ans	S	3,3	3,7	•	3,1	3,5		4,0	3,0	-7,2	2
46 Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		60,4	97,1	•	104,0	71,6		105,3	70,9	0,6	₹ P
47 Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		12,3	17,7	•	17,3	19,9		19,0	13,0	4,0	₩ W
48 Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		100,8	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	5,3	₹ Z

Soi	ns de ville	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	par an) calc	
49	Médecins généralistes libéraux ou mixtes	10	5,6	1,8	•	1,2	2,6	60,0	1,0	4,3	3,0	刁
50	Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	2						0,0				
51	Psychiatres libéraux ou mixtes	2	11,3	14,5	•	10,6	22,8	0,0	11,1	25,8	0,7	刁
52	Pédiatres libéraux ou mixtes	0	32,3	12,6	•	12,5	21,4	n.d.	8,3	27,0	24,2	刁
53	Gynécologues libéraux ou mixtes	0	32,5	11,6	•	10,5	17,2	n.d.	8,0	23,7	24,4	刁
54	Ophtalmologues libéraux ou mixtes	0	29,9	10,8	•	8,6	17,1	n.d.	8,1	19,5	-1,2	29
55	Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	11	5,3	2,6	•	2,2	3,9	18,2	1,5	6,1	0,9	刁
56	Sages-femmes libérales ou mixtes	2	9,8	5,5	•	4,5	7,9	50,0	3,9	10,7	-0,7	29
57	Infirmiers libéraux ou mixtes	27	4,6	1,4	•	0,9	2,3	11,1	0,7	3,6	1,0	刁
58	Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	8	5,5	1,8	•	1,3	2,5	25,0	1,0	4,5	1,2	A

Notes de lecture : 44-48. voir p.6 | 49-58. Professionnels de santé mixtes : professionnels ayant au moins une activité salariée et une activité libérale - note de lecture complémentaire p.6

Sources : 44-48. SNIIRAM 2019, EGB 2019, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016 distancier METRIC, Insee ; traitements DREES 49-56. RPPS au 01.01.2020 (au 01.01.2020 pour les masseurs-kinésithérapeutes) ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 57. ADELI au 01.01.2021 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-DISTANCIER METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-DISTANCIER METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-DISTANCIER METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-DISTANCIER METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-DISTANCIER METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-DISTANCIER METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-DISTANCIER METRIC / calculs A



Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches.

;	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	26,7 min	26,8 min	10,3 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etab	lisse	ements de santé et médico-sociaux	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcu période d	ılée sur une
	59	Services de médecine	0	26,7	11,3	•	10,5	14,0	9,1	18,4	19,6	刻
	60	Services de chirurgie	0	32,5	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	0,2	刻
	61	Services d'obstétrique	0	32,7	14,3	•	14,8	17,5	11,6	23,6	0,2	刻
	62	Services de soins de suite	1	11,0	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	2,3	刻
	63	Services d'urgence	0	26,8	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	0,6	刻
	64	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	1	10,3	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	0,8	刻
	65	EHPAD	4	5,0	4,0	•	3,0	4,7	2,9	7,4	0,8	包

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de Plus de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distancier Metric (MEsure des TRajets Inter-Communes / Carreaux). METRIC est un outil développé par l'Insee qui permet de mesurer les distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune à commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès au temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI

0

soit

0,0 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

rév	evention		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
	66	Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8					
	67	Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0					
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8					
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4					
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1					
	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	8 317	43 963	43 256	•	40 236	41 741	0,8	43 674	41 912	0,1	

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.

De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
72	6-16 ans non-scolarisés (et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)	53	2,0	2,4	•	2,3	2,4		2,6	2,0	12,6	刻
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	306	16,0	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	-1,5	21
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	222	12,0	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-3,0	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	596	32,1	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	-0,7	2
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	66	1,5	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	2,4	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil <i>(et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)</i>	356	61,9	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	0,2	ā
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	1 921	54,5	46,8	•	47,3	49,2	0,9	46,8	46,9	0,0	⇒

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivirées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Est	+369 000	+33,6	30,6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Po	pulations vulnérables	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5	
79	Population couverte par le RSA (et part pour 100 personnes tous âges confondus)	795	4,2	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	-1,7	2	Ì
80	Population couverte par la CSS (et part pour 100 consommants de 17 ans et plus)	1 095	7,2	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	1,9	刻	!
81	Personnes âgées vivant seules à domicile <i>(et part pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus)</i>	700	48,0	42,8	•	42,7	45,1	0,4	43,5	40,5	3,8	刻	
82	Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA <i>(et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus vivant en logement ordinaire)</i>	143	3,9	5,6		n.d.	4,1						
83	Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH <i>(et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)</i>	384	3,8	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	-1,1	2	
84	Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	597	23,6	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	2,7	a	
85	Places en hébergement complet pour personnes adultes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	111	10,8	10,8	•		5,3		9,3	6,8	12,5	A	!

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarreguemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 :

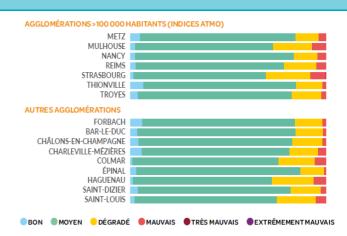
https://www.grand-

est.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest_etatlieuxmaj.pdf

Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmo-grandest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



Enν	vironnement	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une	
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	100	1,2	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	-7,4	21
87	Résidences principales sans confort (et part pour 100 résidences principales)	55	0,7	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-6,0	2
88	Résidences principales construites avant 1946 <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	2 945	35,2	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-1,1	2
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement <i>(et part pour 100 ménages)</i>	1 887	22,6	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9		
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (et densité pour 100 km²)	2	0,4	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	0,1	a
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	27	5,7	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6		
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	1	0,2	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1		
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		2,2	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	-0,2	2
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	3 110	10,5	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7		
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	343		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940		
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques <i>(et part en %)</i>	0	0,0	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7		

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Niv	veau d'équipements	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	1 425	16,1	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	1,9	A
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		77,7	91,6	•	98,3	95,7				-0,5	2
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	4 929	41,3	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0		
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		1,5		•							
101	Niveau de commerces généralistes		1,5		•							
102	Niveau d'équipements éducatifs		1,3		•							
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		1,2		•							
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		16,3	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6		

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex : équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Pro	ojets et politiques de santé	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
105	Couverture par un contrat local de santé (CLS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	0	0,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
106	Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	76	100,0	49,2			79,7		52,5	38,2	
107	Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	0	0,0	20,3			8,7		15,7	35,7	
108	Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) <i>(et part de la population couverte)</i>	76	100,0	45,0			89,3		41,8	55,4	
109	Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	0	0,0	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.

Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/P et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- ⇒ stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)

par une flèche et un fond de couleur :

- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

n.d. Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

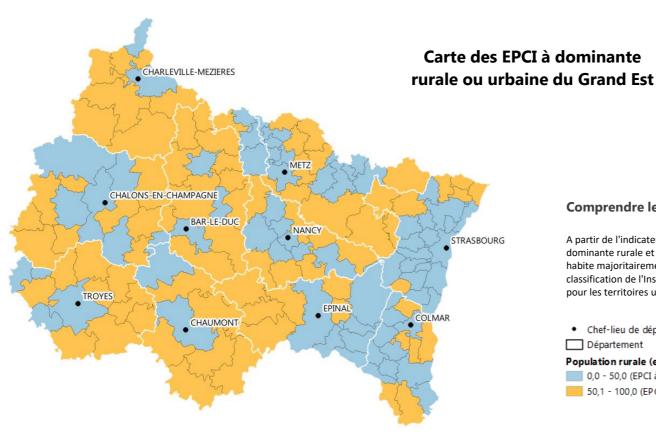
« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org



72,3

14.9



Portrait de santé

Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des conditions de vie favorables à la santé de la population. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

Sur la base d'une sélection d'indicateurs chiffrés disponibles à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur l'état de santé des habitants du territoire et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

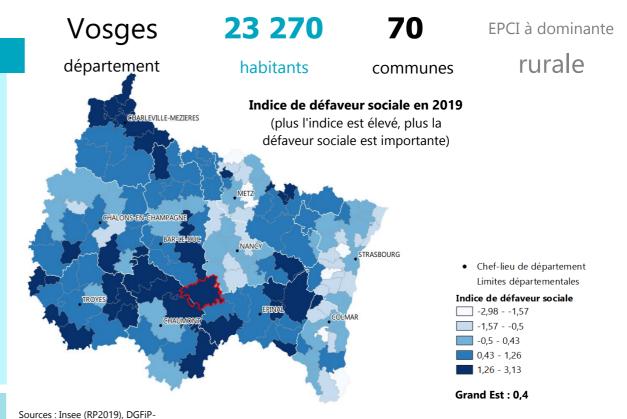
Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Population vivant dans une commune rurale (et part pour 100

individus) (Cartographie en dernière page)

Démographie

Retrouvez les clés de lecture en page 12



ıraphie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	calculée sur une an	e période de
Population et densité (nombre de personnes au km²)	23 270	31,9	96,7		119,7	62,1	0,93	192,8	36,2	-0,3	2
Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-345	-0,29	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
Solde migratoire (entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)	-76	-0,06	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
Indice de vieillissement (65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)		116,1	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	2,7	刻

21,3

31,0

Insee (Fichier Filosofi 2019)

14 510

62.4

28.1

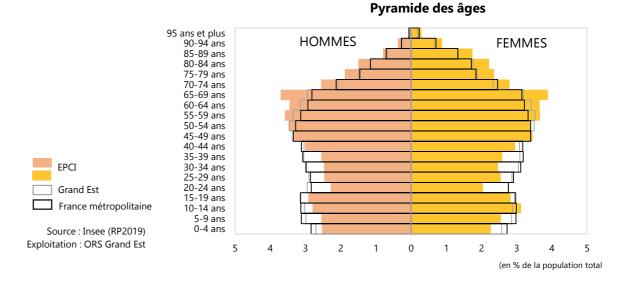


L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

\Rightarrow

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12



So	cio-économie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	période de 5
6	Indice de défaveur sociale <i>(carto p.1)</i>		1,3	0,4	•		1,1		0,4	0,3		
7	Nombre de chômeurs <i>(et taux de chômage en %)</i>	1 413	13,6	13,3	•	12,8	14,5	0,9	14,0	10,8	-2,1	29
8	Salariés précaires (et part pour 100 salariés)	2 396	31,5	28,5	•	27,5	28,9	0,5	28,7	27,9	1,4	A
9	Rapport "ouvriers + employés" / cadres		7,6	3,7	•	2,5	5,6	1,0	3,3	5,8	-0,3	21
10	Revenus médians disponibles par unité de consommation (en ϵ)	20 030		21 800	•	21 930	20 420				n.d.	n.d.
11	Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % <i>(et part pour 100 ménages)</i>	1 707	16,4	14,7	•	14,5	15,2				n.d.	n.d.
12	Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible $(en \%)$		6,5	5,8	•	5,8	6,4				n.d.	n.d.
13	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)</i>	6 438	35,6	27,8	•	27,0	33,0	0,8	27,4	29,4	-2,7	21
14	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du supérieur (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)	3 207	17,8	26,3	•	31,0	20,8	0,8	27,7	21,5	2,7	A

Notes de lecture: 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).



Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance (en années)

4

84,7

EPCI

77,1

Grand Est

79,0

France métrop. 79.6

Source : Insee (RP2017)

2e cause

Principales causes de décès

Pour les **taux standardisés** liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- significativement supérieur à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de couleur:

augmentation significative entre les deux périodes

sans différence statistique significative entre les deux périodes

diminution significative entre les deux périodes situation favorable

situation **défavorable**

	1010 00000	
EPCI	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
Grand Est	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
France métrop.	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires

1ère cause

Mortalité	Effectifs de décès	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
15 Décès toutes causes confondues	298	852,3	784,7	•	725,2	811,8	1,9	773,8	818,4	-0,2	\Rightarrow
16 Décès prématurés (avant 65 ans)	47	208,6	181,6	•	175,7	204,7	2,0	182,2	180,3	-2,4	\Rightarrow
17 Décès prématurés (avant 75 ans)	88	324,7	294,9	•	277,8	316,8	2,3	294,8	295,6	-1,2	\Rightarrow
18 Décès par cancers	75	229,1	224,3	•	212,4	231,6	1,7	224,4	223,8	2,5	\Rightarrow
19 Décès par maladies cardio-neurovasculaires	79	216,3	187,5	•	170,0	192,8	1,9	181,7	205,6	-3,3	21
20 Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	9	25,1	34,7	•	25,0	33,5	3,7	34,6	35,0	-1,0	\Rightarrow
21 Décès par suicide	5	17,3	13,4	•	13,2	19,2	n.d.	12,9	15,4	-8,3	⇒
22 Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	\Rightarrow
23 Décès par pathologies liées à l'alcool	9	29,7	25,8		24,8	25,6	3,8	26,0	25,2	4,6	\Rightarrow
24 Décès par pathologies liées au tabac	45	133,4	129,3	•	109,3	126,1	3,2	129,4	129,0	0,7	\Rightarrow
25 Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	38	142,4	124,4		116,2	136,9	2,9	124,2	125,7	-1,3	\Rightarrow
26 Décès évitables liés au système de soins	18	65,6	58,0	•	53,2	61,6	1,5	57,8	58,7	-0,8	\Rightarrow

Note de lecture: 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.



Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (via le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés de lecture).

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur ur a	
27 Personnes prises en charge tous cancers	1 225	3 893	4 223	•	4 161	3 981	1,1	4 221	4 236	1,0	₩ W
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	71	235	211	•	193	198	2,0	213	201	6,3	刮
29 Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	147	451	492	•	458	453	1,4	489	503	2,0	A
30 Femmes prises en charge pour cancers du sein	237	1 475	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	0,6	A
31 Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	202	1 306	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	-1,0	20
32 Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	2 244	6 712	6 736	•	6 142	6 600	1,9	6 723	6 783	-0,6	2
33 Personnes prises en charge pour AVC	404	1 212	1 204	•	1 130	1 070	1,4	1 210	1 185	-0,1	2
34 Personnes prises en charge pour maladies coronaires	876	2 643	2 882	•	2 519	2 854	3,4	2 909	2 795	0,2	A
35 Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	408	1 084	990		932	1 003	1,5	974	1 040	0,6	A
36 Personnes prises en charge pour diabète	1 698	5 293	5 516	•	4 840	5 051	1,4	5 586	5 284	0,3	刻
Personnes prises en charge pour hépatite C	n.d.	22	32		33	26	0,3	36	17	n.d.	\Rightarrow
38 Personnes prises en charge pour VIH	21	93	117	•	212	78	n.d.	131	67	n.d.	n.d.
39 Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	828	3 432	3 451		3 821	3 699	1,2	3 602	2 954	6,2	A
40 Personnes prises en charge pour troubles addictifs	285	1 252	927	•	1 020	1 209	2,0	948	866	14,7	A
41 Patients traités par psychotropes	2 193	7 737	7 186	•	7 149	7 462	0,6	7 201	7 142	-1,3	2
42 Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	1 119	4 133	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	1,4	A
43 Patients traités par anxiolytiques	1 160	4 074	4 002	•	3 902	4 030	0,6	3 998	4 018	-1,5	2

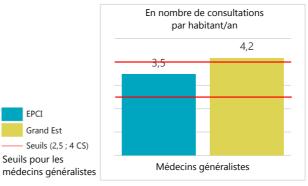
Notes de lecture : 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

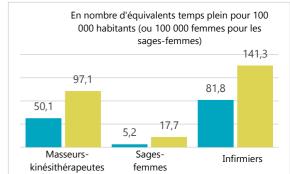


La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire.

A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les coopérations interprofessionnelles peuvent également venir en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Ac	cessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains		Evolution APL calculée sur un ar	e période de 3	
44	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		3,5	4,2		3,9	3,9		4,4	3,3	-0,8	20	!
45	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans		3,3	3,7	•	3,1	3,5		4,0	3,0	-1,6	2	!
46	Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		50,1	97,1	•	104,0	71,6		105,3	70,9	-5,4	2	!
47	Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		5,2	17,7	•	17,3	19,9		19,0	13,0	3,6	₩ ZN	!
48	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		81,8	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	-2,0	20	!

Soins de ville	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	par an) calcı	
49 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	13	4,7	1,8	•	1,2	2,6	30,8	1,0	4,3	6,9	包
50 Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	11						66,7				
51 Psychiatres libéraux ou mixtes	0	45,6	14,5	•	10,6	22,8	n.d.	11,1	25,8	5,2	刻
52 Pédiatres libéraux ou mixtes	0	43,4	12,6	•	12,5	21,4	n.d.	8,3	27,0	28,0	刻
53 Gynécologues libéraux ou mixtes	1	13,8	11,6	•	10,5	17,2	0,0	8,0	23,7	2,5	刻
54 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	1	10,9	10,8	•	8,6	17,1	100,0	8,1	19,5	-3,9	21
55 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	11	8,2	2,6	•	2,2	3,9	45,5	1,5	6,1	2,7	刻
56 Sages-femmes libérales ou mixtes	1	9,9	5,5	•	4,5	7,9	0,0	3,9	10,7	-1,6	21
57 Infirmiers libéraux ou mixtes	43	3,7	1,4	•	0,9	2,3	30,6	0,7	3,6	1,2	刻
58 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	12	4,7	1,8	•	1,3	2,5	9,3	1,0	4,5	-0,1	21

Notes de lecture : 44-48. voir p.6 | 49-58. Professionnels de santé mixtes : professionnels ayant au moins une activité salariée et une activité libérale - note de lecture complémentaire p.6

Sources : 44-48. SNIIRAM 2019, EGB 2019, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016 distancier METRIC, Insee ; traitements DREES 49-56. RPPS au 01.01.2022 (au 01.01.2020 pour les masseurs-kinésithérapeutes) ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 57. ADELI au 01.01.2021 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021)



Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches.

:	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	12,7 min	12,7 min	11,5 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etab	lisse	ements de santé et médico-sociaux	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcu période d	lée sur une
	59	Services de médecine	1	12,7	11,3	•	10,5	14,0	9,1	18,4	0,8	A
	60	Services de chirurgie	1	13,8	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	0,6	刻
	61	Services d'obstétrique	1	13,8	14,3	•	14,8	17,5	11,6	23,6	0,6	刻
	62	Services de soins de suite	1	12,6	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	0,7	₹ N
	63	Services d'urgence	1	12,7	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	0,7	A
	64	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	1	11,5	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	0,8	刻
	65	EHPAD	5	6,5	4,0	•	3,0	4,7	2,9	7,4	0,4	$\sqrt{2}\sqrt{2}$

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de Plus de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distancier Metric (MEsure des TRajets Inter-Communes / Carreaux). METRIC est un outil développé par l'Insee qui permet de mesurer les distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune à commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès au temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI 0

soit 0,0 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

rév	ent	ion	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
	66	Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8					
	67	Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0					
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8					
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4					
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1					
	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	9 516	40 890	43 256	•	40 236	41 741	0,8	43 674	41 912	0,1	\Rightarrow

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.

De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
72	6-16 ans non-scolarisés <i>(et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)</i>	37	1,3	2,4	•	2,3	2,4		2,6	2,0	-3,0	21
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	418	17,8	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	-4,1	21
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	313	13,9	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-2,5	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	718	31,9	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	1,4	初
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	87	1,7	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	12,0	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil (et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)	436	70,9	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	-2,6	21
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	1 435	36,7	46,8	•	47,3	49,2	1,6	46,8	46,9	-7,1	20

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Est	+369 000	+33,6	30,6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Po	pulations vulnérables	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un an	e période de 5	
79	Population couverte par le RSA (et part pour 100 personnes tous âges confondus)	1 165	5,0	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	-3,2	2	
80	Population couverte par la CSS (et part pour 100 consommants de 17 ans et plus)	1 688	8,7	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	3,0	刻	!
81	Personnes âgées vivant seules à domicile <i>(et part pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus)</i>	968	39,5	42,8	•	42,7	45,1	0,3	43,5	40,5	-0,8	2	
82	Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA <i>(et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus vivant en logement ordinaire)</i>	274	5,1	5,6		n.d.	4,1						
83	Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH <i>(et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)</i>	404	3,3	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	2,0	A	
84	Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	759	25,9	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	4,2	刁	
85	Places en hébergement complet pour personnes adultes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	44	3,5	3,5	•		5,3		9,3	6,8	22,9	7	!

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarreguemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



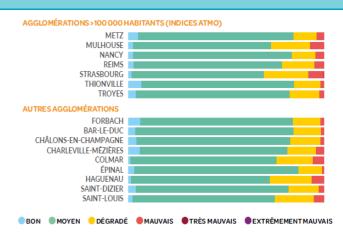
Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 :

https://www.grandest.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest_etatlieuxmaj.pdf Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmo-grandest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



Enν	vironnement	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une p	
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	118	1,1	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	-12,0	21
87	Résidences principales sans confort (et part pour 100 résidences principales)	57	0,5	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-8,1	2
88	Résidences principales construites avant 1946 <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	3 538	33,1	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-2,4	20
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement <i>(et part pour 100 ménages)</i>	2 540	23,8	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9		
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (et densité pour 100 km²)	3	0,4	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	0,1	⇒
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	53	7,3	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6		
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	0	0,0	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1		
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		4,4	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	0,0	⇒
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	2 846	8,0	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7		
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	251		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940		
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques <i>(et part en %)</i>	0	0,0	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7		

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Niv	eau d'équipements	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	1 369	12,7	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	-2,2	2
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		96,4	91,6	•	98,3	95,7				-0,2	월 !
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	12 886	82,9	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0		
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		2,0		•							
101	Niveau de commerces généralistes		1,9		•							
102	Niveau d'équipements éducatifs		2,1		•							
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		1,3		•							
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		19,6	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6		

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex : équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Pro	ojets et politiques de santé	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
105	Couverture par un contrat local de santé (CLS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	70	100,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
106	Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	69	98,6	49,2			79,7		52,5	38,2	
107	Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	0	0,0	20,3			8,7		15,7	35,7	
108	Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) <i>(et part de la population couverte)</i>	70	100,0	45,0			89,3		41,8	55,4	
109	Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	0	0,0	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.

Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/Q et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée par une flèche et un fond de couleur :

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- → stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)
- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

.d. Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org

Portrait de santé

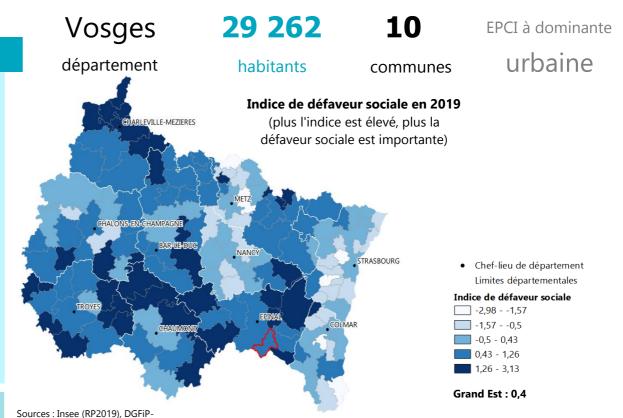
Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des **conditions de vie favorables à la santé de la population**. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

Sur la base d'une sélection d'indicateurs chiffrés disponibles à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur l'état de santé des habitants du territoire et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Retrouvez les clés de lecture en page 12



m	og	raphie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	période de 5
	1	Population et densité (nombre de personnes au km²)	29 262	111,4	96,7		119,7	62,1	0,94	192,8	36,2	-0,4	2
	2	Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-564	-0,38	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
	3	Solde migratoire <i>(entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)</i>	-138	-0,09	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
	4	Indice de vieillissement <i>(65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)</i>		122,5	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	4,0	A
	5	Population vivant dans une commune rurale <i>(et part pour 100 individus)</i> (Cartographie en dernière page)	1 858	6,3	28,1		21,3	31,0		14,9	72,3	-0,9	2

Insee (Fichier Filosofi 2019)

Dér

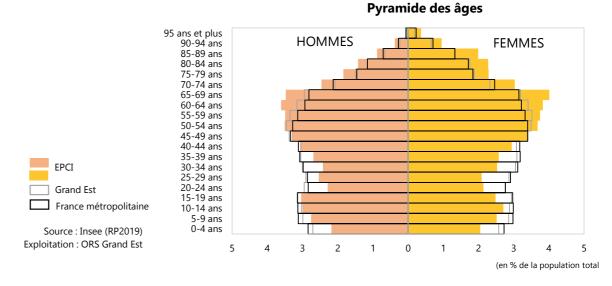


L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

\Rightarrow

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12



So	cio-économie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
6	Indice de défaveur sociale <i>(carto p.1)</i>		1,0	0,4	•		1,1		0,4	0,3		
7	Nombre de chômeurs <i>(et taux de chômage en %)</i>	1 844	14,1	13,3	•	12,8	14,5	1,1	14,0	10,8	-0,5	2
8	Salariés précaires <i>(et part pour 100 salariés)</i>	2 745	28,2	28,5	•	27,5	28,9	0,5	28,7	27,9	0,0	⇒
9	Rapport "ouvriers + employés" / cadres		5,0	3,7	•	2,5	5,6	0,7	3,3	5,8	-0,9	29
10	Revenus médians disponibles par unité de consommation <i>(en €)</i>	20 400		21 800	•	21 930	20 420				n.d.	n.d.
11	Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % <i>(et part pour 100 ménages)</i>	2 080	15,0	14,7	•	14,5	15,2				n.d.	n.d.
12	Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)		6,0	5,8	•	5,8	6,4				n.d.	n.d.
13	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)</i>	7 597	33,2	27,8	•	27,0	33,0	0,8	27,4	29,4	-2,9	21
14	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du supérieur <i>(et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)</i>	5 024	21,9	26,3	•	31,0	20,8	1,0	27,7	21,5	2,6	a

Notes de lecture: 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).



Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance (en années)

M



84,7

EPCI

30,6

Grand Est

France métrop.

79,0

79.6

5,5 Soul

Source: Insee (RP2017)

2e cause

Principales causes de décès

Pour les **taux standardisés** liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- significativement supérieur à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de couleur :

augmentation significative entre les deux périodes

sans différence statistique significative entre les deux périodes diminution significative entre les deux périodes

situation **favorable**

situation **défavorable**

EPCI	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
Grand Est	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
France métrop.	Cancers	Maladies cardio-

1ère cause

Mortalité	Effectifs de décès	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
15 Décès toutes causes confondues	335	744,7	784,7	•	725,2	811,8	1,8	773,8	818,4	-2,3	2
Décès prématurés (avant 65 ans)	53	187,2	181,6	•	175,7	204,7	2,5	182,2	180,3	-2,7	>
Décès prématurés (avant 75 ans)	98	291,1	294,9	•	277,8	316,8	2,6	294,8	295,6	-2,9	2
18 Décès par cancers	89	215,2	224,3	•	212,4	231,6	2,0	224,4	223,8	-1,0	\Rightarrow
19 Décès par maladies cardio-neurovasculaires	83	173,1	187,5	•	170,0	192,8	1,9	181,7	205,6	-4,0	2
Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	18	40,3	34,7	•	25,0	33,5	4,5	34,6	35,0	3,2	\Rightarrow
21 Décès par suicide	7	19,9	13,4	•	13,2	19,2	n.d.	12,9	15,4	-9,9	2
Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	\Rightarrow
Décès par pathologies liées à l'alcool	11	30,5	25,8	•	24,8	25,6	7,3	26,0	25,2	-4,4	\Rightarrow
Décès par pathologies liées au tabac	53	122,3	129,3	•	109,3	126,1	3,3	129,4	129,0	0,3	\Rightarrow
Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	44	131,1	124,4	•	116,2	136,9	3,4	124,2	125,7	-3,5	\Rightarrow
Décès évitables liés au système de soins	16	46,0	58,0	•	53,2	61,6	1,2	57,8	58,7	-6,9	2

Note de lecture: 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.

de lecture).



Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales

Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (via le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Affections psychiatriques
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	calculée sur ur	x (en % par an) ne période de 4 ns
Personnes prises en charge tous cancers	1 506	3 682	4 223	•	4 161	3 981	1,1	4 221	4 236	1,9	₩ W
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	58	135	211	•	193	198	n.d.	213	201	2,7	刻
29 Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	205	476	492	•	458	453	1,4	489	503	4,6	包
30 Femmes prises en charge pour cancers du sein	324	1 492	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	0,2	₩ W
31 Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	275	1 422	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	-0,7	21
32 Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	2 813	6 417	6 736	•	6 142	6 600	1,9	6 723	6 783	3,0	包
Personnes prises en charge pour AVC	465	1 061	1 204	•	1 130	1 070	1,4	1 210	1 185	3,8	包
Personnes prises en charge pour maladies coronaires	1 226	2 835	2 882	•	2 519	2 854	3,1	2 909	2 795	4,6	刻
Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	432	849	990	•	932	1 003	2,0	974	1 040	3,6	刻
36 Personnes prises en charge pour diabète	1 925	4 725	5 516	•	4 840	5 051	1,5	5 586	5 284	0,9	₹ N
Personnes prises en charge pour hépatite C	11	n.d.	32		33	26	2,0	36	17	n.d.	n.d.
Personnes prises en charge pour VIH	23	73	117	•	212	78	n.d.	131	67	0,5	刻
Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	1 155	3 719	3 451	•	3 821	3 699	1,1	3 602	2 954	3,7	刻
40 Personnes prises en charge pour troubles addictifs	324	1 074	927	•	1 020	1 209	1,4	948	866	14,3	刻
41 Patients traités par psychotropes	2 535	6 812	7 186	•	7 149	7 462	0,6	7 201	7 142	-2,3	2
42 Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	1 402	3 957	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	-0,5	21
43 Patients traités par anxiolytiques	1 281	3 415	4 002	•	3 902	4 030	0,7	3 998	4 018	-2,2	21

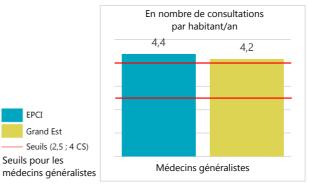
Notes de lecture: 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

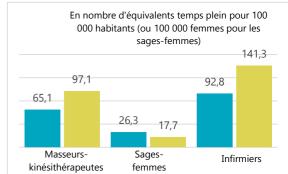


La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire.

A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les coopérations interprofessionnelles peuvent également venir en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Accessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution APL calculée sur une an	
44 Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		4,4	4,2	•	3,9	3,9		4,4	3,3	0,8	₹ N
Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans		4,1	3,7	•	3,1	3,5		4,0	3,0	0,8	₩ N
46 Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		65,1	97,1	•	104,0	71,6		105,3	70,9	-0,5	22
47 Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		26,3	17,7	•	17,3	19,9		19,0	13,0	2,5	₹ N
48 Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		92,8	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	5,1	A

EPCI

Soins de ville	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	par an) calcu	
49 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	24	1,2	1,8	•	1,2	2,6	29,2	1,0	4,3	52,1	刻
Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	17						76,5				
Psychiatres libéraux ou mixtes	0	25,0	14,5	•	10,6	22,8	n.d.	11,1	25,8	26,7	刁
52 Pédiatres libéraux ou mixtes	0	18,3	12,6		12,5	21,4	n.d.	8,3	27,0	19,0	刻
53 Gynécologues libéraux ou mixtes	4	6,5	11,6	•	10,5	17,2	75,0	8,0	23,7	-2,8	2
54 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	1	8,1	10,8	•	8,6	17,1	100,0	8,1	19,5	1,5	刻
Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	15	1,0	2,6	•	2,2	3,9	46,7	1,5	6,1	1,7	刁
56 Sages-femmes libérales ou mixtes	2	7,0	5,5		4,5	7,9	50,0	3,9	10,7	2,0	刁
57 Infirmiers libéraux ou mixtes	45	0,1	1,4	•	0,9	2,3	25,0	0,7	3,6	-40,9	2
58 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	25	1,2	1,8	•	1,3	2,5	28,0	1,0	4,5	3,3	A

Notes de lecture: 44-48. voir p.6 | 49-58. Professionnels de santé mixtes: professionnels ayant au moins une activité salariée et une activité libérale - note de lecture complémentaire p.6 Sources: 44-48. SNIIRAM 2019, EGB 2019, CNAM-TS; populations par sexe et âge 2016 distancier METRIC, Insee; traitements DREES 49-56. RPPS au 01.01.2022 (au 01.01.2020 pour les masseurs-kinésithérapeutes); FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 57. ADELI au 01.01.2021; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021)



Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches.

Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

\$	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	8,1 min	8,3 min	9,2 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etab	lisse	ements de santé et médico-sociaux	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcu période d	lée sur une
	59	Services de médecine	1	8,1	11,3	•	10,5	14,0	9,1	18,4	1,5	刁
	60	Services de chirurgie	1	8,3	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	1,5	刻
	61	Services d'obstétrique	1	8,1	14,3	•	14,8	17,5	11,6	23,6	1,2	刻
	62	Services de soins de suite	1	8,1	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	1,5	叔
	63	Services d'urgence	1	8,3	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	1,5	叔
	64	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	1	9,2	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	1,4	A
	65	EHPAD	7	2,4	4,0	•	3,0	4,7	2,9	7,4	2,2	刻

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès a été calculée sur une période de 4 ans pour les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes. | 63. Les temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI

7

soit

1,2 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

év	ent	ion	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
	66	Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8					
	67	Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0					
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8					
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4					
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1					
	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	12 920	43 091	43 256	•	40 236	41 741	0,8	43 674	41 912	-0,2	2

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.

De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	ne période de 5
72	6-16 ans non-scolarisés (et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)	79	2,2	2,4	•	2,3	2,4		2,6	2,0	8,2	叔
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	462	15,9	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	-1,7	21
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	290	10,6	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-2,2	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	1 044	38,1	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	0,5	A
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	96	1,6	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	1,1	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil <i>(et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)</i>	563	80,5	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	3,4	۶J
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	2 625	54,3	46,8	•	47,3	49,2	1,3	46,8	46,9	-5,0	2

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Est	+369 000	+33,6	30,6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Po	pulations vulnérables	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5	
79	Population couverte par le RSA (et part pour 100 personnes tous âges confondus)	1 292	4,4	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	-1,0	2	
80	Population couverte par la CSS (et part pour 100 consommants de 17 ans et plus)	2 230	8,8	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	2,7	刻	!
81	Personnes âgées vivant seules à domicile <i>(et part pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus)</i>	1 522	48,9	42,8	•	42,7	45,1	0,4	43,5	40,5	0,9	刻	
82	Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA <i>(et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus vivant en logement ordinaire)</i>	302	4,4	5,6		n.d.	4,1						
83	Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH <i>(et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)</i>	554	3,5	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	0,9	刻	
84	Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	976	26,7	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	4,9	刻	
85	Places en hébergement complet pour personnes adultes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	73	4,6	4,6	•		5,3		9,3	6,8	75,8	A	!

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarreguemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 :

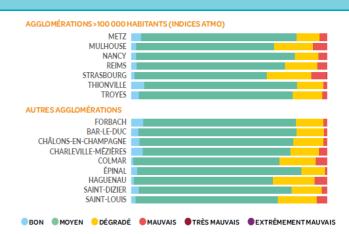
https://www.grand-

est.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest_etatlieuxmaj.pdf

Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmo-grandest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



Enν	vironnement	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une p	
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	168	1,2	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	-10,6	21
87	Résidences principales sans confort <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	53	0,4	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-7,4	21
88	Résidences principales construites avant 1946 (et part pour 100 résidences principales)	3 890	27,8	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-3,2	21
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement (et part pour 100 ménages)	3 292	23,5	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9		
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (et densité pour 100 km²)	6	2,3	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	4,6	刻
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	30	11,4	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6		
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	0	0,0	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1		
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		2,2	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	-1,6	21
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	1 154	17,6	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7		
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	64		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940		
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques <i>(et part en %)</i>	0	0,0	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7		

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Niv	veau d'équipements	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	2 181	16,1	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	-1,4	2
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		117,5	91,6	•	98,3	95,7				0,1	A
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	14 665	72,6	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0		
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		1,1		•							
101	Niveau de commerces généralistes		0,9		•							
102	Niveau d'équipements éducatifs		0,8		•							
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		1,0		•							
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		0,9	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6		

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex : équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Projets et politiques de santé	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
Couverture par un contrat local de santé (CLS) (nombre de communes et part de la population couverte)	0	0,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) (nombre de communes et part de la population couverte)	10	100,0	49,2			79,7		52,5	38,2	
Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	0	0,0	20,3			8,7		15,7	35,7	
Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) (et part de la population couverte)	8	81,3	45,0			89,3		41,8	55,4	
Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	2	18,7	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.

Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/Ψ et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- ⇒ stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)

par une flèche et un fond de couleur :

- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

.d. Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org

Communauté de communes de la Région de Rambervillers

Portrait de santé

Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des **conditions de vie favorables à la santé de la population**. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

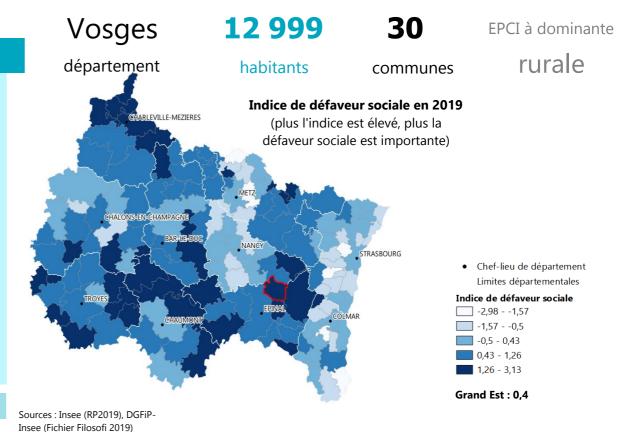
Sur la base d'une **sélection d'indicateurs chiffrés disponibles** à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur **l'état de santé des habitants du territoire** et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Retro

Retrouvez les clés de lecture en page 12



Dén	nog	raphie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
	1	Population et densité (nombre de personnes au km²)	12 999	39,5	96,7		119,7	62,1	0,95	192,8	36,2	-0,8	21
	2	Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-561	-0,84	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
	3	Solde migratoire <i>(entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)</i>	-542	-0,81	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
	4	Indice de vieillissement <i>(65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)</i>		84,9	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	3,3	刻
	5	Population vivant dans une commune rurale <i>(et part pour 100 individus)</i> (Cartographie en dernière page)	7 517	57,8	28,1		21,3	31,0		14,9	72,3	0,5	7

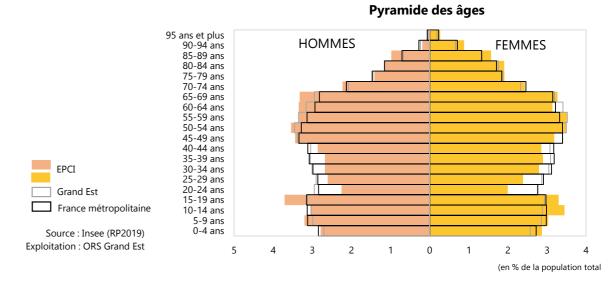


Communauté de communes de la Région de Rambervillers

L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12



So	cio-économie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
6	Indice de défaveur sociale <i>(carto p.1)</i>		1,9	0,4			1,1		0,4	0,3		
7	Nombre de chômeurs <i>(et taux de chômage en %)</i>	933	16,4	13,3	•	12,8	14,5	0,8	14,0	10,8	1,3	A
8	Salariés précaires <i>(et part pour 100 salariés)</i>	1 260	32,2	28,5	•	27,5	28,9	0,5	28,7	27,9	-0,7	2
9	Rapport "ouvriers + employés" / cadres		8,8	3,7	•	2,5	5,6	0,7	3,3	5,8	-5,9	2
10	Revenus médians disponibles par unité de consommation (en ϵ)	19 530		21 800	•	21 930	20 420				1,5	₹ P
11	Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % <i>(et part pour 100 ménages)</i>	1 030	19,1	14,7	•	14,5	15,2				-0,5	2
12	Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)		8,3	5,8	•	5,8	6,4				2,0	刻
13	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)</i>	3 626	37,6	27,8	•	27,0	33,0	0,7	27,4	29,4	-2,5	2
14	Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du supérieur (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)	1 565	16,2	26,3	•	31,0	20,8	0,9	27,7	21,5	2,6	A

Notes de lecture: 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).

M



Communauté de communes de la Région de Rambervillers

Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance (en années)



EPCI

Grand Est

84,7

France métrop.

79,0 79.6

85,5

Source: Insee (RP2017)

2e cause

Principales causes de décès

Pour les taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- significativement supérieur à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de

augmentation significative entre les deux périodes sans différence statistique significative entre les deux périodes

diminution significative entre les deux périodes

situation favorable

situation défavorable

	rere cause	ze cause
EPCI	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
Grand Est	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
France métrop.	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires

1ère cause

lor <u>tali</u>	té	Effectifs de décès	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	période de 5
15	Décès toutes causes confondues	148	842,5	784,7	•	725,2	811,8	1,7	773,8	818,4	-1,6	\Rightarrow
16	Décès prématurés (avant 65 ans)	26	218,5	181,6	•	175,7	204,7	1,9	182,2	180,3	-0,9	\Rightarrow
17	Décès prématurés (avant 75 ans)	44	326,7	294,9	•	277,8	316,8	1,8	294,8	295,6	-3,0	\Rightarrow
18	Décès par cancers	45	273,5	224,3	•	212,4	231,6	1,6	224,4	223,8	1,5	\Rightarrow
19	Décès par maladies cardio-neurovasculaires	34	185,1	187,5	•	170,0	192,8	1,7	181,7	205,6	-7,8	2
20	Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	7	39,2	34,7	•	25,0	33,5	3,0	34,6	35,0	-0,9	\Rightarrow
21	Décès par suicide	n.d.	n.d.	13,4		13,2	19,2	n.d.	12,9	15,4	n.d.	\Rightarrow
22	Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	\Rightarrow
23	Décès par pathologies liées à l'alcool	4	27,2	25,8	•	24,8	25,6	n.d.	26,0	25,2	-3,5	\Rightarrow
24	Décès par pathologies liées au tabac	24	144,4	129,3	•	109,3	126,1	2,6	129,4	129,0	-1,9	\Rightarrow
25	Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	19	141,4	124,4	•	116,2	136,9	2,4	124,2	125,7	-4,1	\Rightarrow
26	Décès évitables liés au système de soins	11	83,4	58,0	•	53,2	61,6	1,0	57,8	58,7	-1,4	\Rightarrow

Note de lecture : 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.



Communauté de communes de la Région de Rambervillers

Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (*via* le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés de lecture).

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 4 ans	
27 Personnes prises en charge tous cancers	704	4 427	4 223	•	4 161	3 981	1,1	4 221	4 236	1,4	$\sqrt{2}$
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	40	265	211	•	193	198	n.d.	213	201	-0,3	2
29 Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	71	423	492	•	458	453	1,9	489	503	0,3	包
30 Femmes prises en charge pour cancers du sein	153	1 891	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	3,1	$\sqrt{2}$
Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	150	2 019	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	-2,7	21
Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	1 075	6 475	6 736	•	6 142	6 600	1,9	6 723	6 783	3,0	₹ N
Personnes prises en charge pour AVC	143	861	1 204	•	1 130	1 070	1,6	1 210	1 185	-0,4	21
34 Personnes prises en charge pour maladies coronaires	483	2 995	2 882	•	2 519	2 854	3,2	2 909	2 795	6,1	刻
35 Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	175	924	990	•	932	1 003	1,5	974	1 040	-0,7	21
Personnes prises en charge pour diabète	897	5 609	5 516	•	4 840	5 051	1,4	5 586	5 284	1,5	刻
Personnes prises en charge pour hépatite C	n.d.	22	32	•	33	26	0,5	36	17	1,5	\Rightarrow
38 Personnes prises en charge pour VIH	13	n.d.	117		212	78	0,8	131	67	n.d.	n.d.
39 Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	449	3 319	3 451	•	3 821	3 699	1,2	3 602	2 954	13,0	包
40 Personnes prises en charge pour troubles addictifs	183	1 396	927	•	1 020	1 209	1,4	948	866	26,9	包
41 Patients traités par psychotropes	1 141	7 835	7 186	•	7 149	7 462	0,6	7 201	7 142	-2,4	21
42 Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	602	4 289	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	2,9	刻
43 Patients traités par anxiolytiques	663	4 485	4 002	•	3 902	4 030	0,6	3 998	4 018	-5,3	21

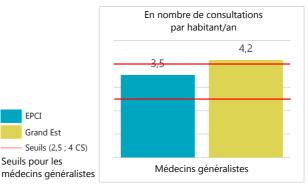
Notes de lecture : 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

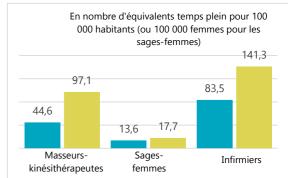


La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire.

A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les coopérations interprofessionnelles peuvent également venir en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Ac	cessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution APL calculée sur une an		L
44	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		3,5	4,2		3,9	3,9		4,4	3,3	2,2	27	!
45	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans		3,4	3,7	•	3,1	3,5		4,0	3,0	13,9	₩ N	!
46	Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		44,6	97,1	•	104,0	71,6		105,3	70,9	-5,3	2	!
47	Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		13,6	17,7	•	17,3	19,9		19,0	13,0	2,3	₩ N	!
48	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		83,5	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	10,4	₹N	!

EPCI

Seuils pour les

Grand Est

Soins de ville	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	par an) calcı	
49 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	8	5,5	1,8	•	1,2	2,6	22,2	1,0	4,3	2,1	刻
50 Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	0						n.d.				
51 Psychiatres libéraux ou mixtes	0	33,4	14,5	•	10,6	22,8	n.d.	11,1	25,8	0,3	刻
52 Pédiatres libéraux ou mixtes	0	32,9	12,6	•	12,5	21,4	n.d.	8,3	27,0	-0,1	\Rightarrow
53 Gynécologues libéraux ou mixtes	0	32,3	11,6	•	10,5	17,2	n.d.	8,0	23,7	0,2	刻
54 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	0	32,3	10,8	•	8,6	17,1	n.d.	8,1	19,5	0,2	刻
55 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	4	4,6	2,6	•	2,2	3,9	50,0	1,5	6,1	1,8	刻
56 Sages-femmes libérales ou mixtes	1	6,2	5,5		4,5	7,9	0,0	3,9	10,7	2,3	刻
57 Infirmiers libéraux ou mixtes	14	5,5	1,4	•	0,9	2,3	13,3	0,7	3,6	2,1	刻
58 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	5	3,8	1,8	•	1,3	2,5	40,0	1,0	4,5	1,0	刻

Notes de lecture: 44-48. voir p.6 | 49-58. Professionnels de santé mixtes: professionnels ayant au moins une activité salariée et une activité libérale - note de lecture complémentaire p.6 Sources: 44-48. SNIIRAM 2019, EGB 2019, CNAM-TS; populations par sexe et âge 2016 distancier METRIC, Insee; traitements DREES 49-56. RPPS au 01.01.2022 (au 01.01.2020 pour les masseurs-kinésithérapeutes); FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 57. ADELI au 01.01.2021; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021)



Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches.

:	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	21,0 min	32,3 min	6,2 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etablis	sements de santé et médico-sociaux	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcu période c	lée sur une
5	9 Services de médecine	0	21,0	11,3	•	10,5	14,0	9,1	18,4	30,0	刻
6	Services de chirurgie	0	32,3	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	0,2	刻
6	1 Services d'obstétrique	0	32,3	14,3	•	14,8	17,5	11,6	23,6	0,2	刻
6	2 Services de soins de suite	0	18,9	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	27,4	A
6	3 Services d'urgence	0	32,3	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	0,2	A
6	4 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	1	6,2	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	1,8	A
ě	5 EHPAD	2	5,7	4,0		3,0	4,7	2,9	7,4	1,8	包

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de Plus de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distancier Metric (MEsure des TRajets Inter-Communes / Carreaux). METRIC est un outil développé par l'Insee qui permet de mesurer les distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune à commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès au temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI

0

soit

0,0 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

éve	ent	ion	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
		Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8					
	67	Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0					
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8					
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4					
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1					
	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	5 137	39 111	43 256	•	40 236	41 741	0,9	43 674	41 912	0,0	\Rightarrow

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.

De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
72	6-16 ans non-scolarisés <i>(et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)</i>	35	1,9	2,4		2,3	2,4		2,6	2,0	7,2	刻
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	326	22,3	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	1,5	刧
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	214	16,0	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-2,3	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	361	27,0	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	0,0	⇒
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	57	1,7	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	4,2	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil (et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)	218	52,9	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	-0,2	2
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	1 095	42,7	46,8	•	47,3	49,2	1,1	46,8	46,9	-1,7	21

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Fst	+369 000	+33.6	30.6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Populations vul	nérables	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5	
Population couverte par le RSA <i>confondus)</i>	(et part pour 100 personnes tous âges	1 075	8,3	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	-0,5	2	Ì
Population couverte par la CSS ans et plus)	(et part pour 100 consommants de 17	1 182	11,2	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	5,5	刻	!
Personnes âgées vivant seules à âgées de 75 ans ou plus)	domicile (et part pour 100 personnes	576	48,5	42,8	•	42,7	45,1	0,4	43,5	40,5	2,7	刻	
Allocataires de l'Allocation Pers APA (et part pour 100 personne logement ordinaire)	onnalisée à l'Autonomie à domicile - es de 65 ans ou plus vivant en	132	5,0	5,6		n.d.	4,1						
Allocataires de l'Allocation Adul 100 personnes de 20 à 65 ans)	tes Handicapés - AAH <i>(et part pour</i>	235	3,4	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	0,0	\Rightarrow	
Familles monoparentales avec e pour 100 familles avec enfants of	enfant(s) de moins de 25 ans <i>(et part de moins de 25 ans)</i>	411	24,3	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	3,0	刁	
Places en hébergement comple (et part pour 1000 personnes âg	t pour personnes adultes handicapées gées de 20 à 65 ans)	60	8,7	8,7	•		5,3		9,3	6,8	1,1	₩.	!

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarreguemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 :

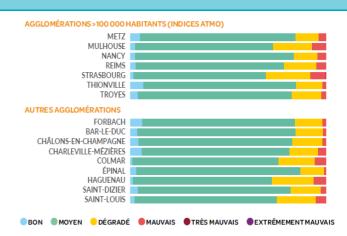
https://www.grand-

est.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest etatlieuxmaj.pdf

Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmo-grandest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



En۱	vironnement	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une p	
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées (et part pour 100 résidences principales)	117	2,1	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	-9,0	2
87	Résidences principales sans confort (et part pour 100 résidences principales)	31	0,6	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-4,3	2
88	Résidences principales construites avant 1946 <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	1 813	32,6	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-3,1	21
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement (et part pour 100 ménages)	1 374	24,7	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9		
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (et densité pour 100 km²)	2	0,6	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	0,0	⇒ !
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	31	9,4	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6		
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	0	0,0	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1		
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		5,1	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	1,9	A
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	1 265	9,3	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7		
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	183		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940		
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques <i>(et part en %)</i>	0	0,0	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7		

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Niv	eau d'équipements	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	750	12,4	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	3,2	A
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		78,5	91,6	•	98,3	95,7				0,1	ZV
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	2 990	37,9	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0		
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		1,7		•							
101	Niveau de commerces généralistes		1,2		•							
102	Niveau d'équipements éducatifs		2,1		•							
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		1,1		•							
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		13,7	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6		

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex : équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Pro	ojets et politiques de santé	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
105	Couverture par un contrat local de santé (CLS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	0	0,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
106	Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	30	100,0	49,2			79,7		52,5	38,2	
107	Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	3	5,3	20,3			8,7		15,7	35,7	
108	Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) <i>(et part de la population couverte)</i>	27	94,7	45,0			89,3		41,8	55,4	
109	Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	0	0,0	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.

Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/P et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- ⇒ stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)

par une flèche et un fond de couleur :

- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

n.d. Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

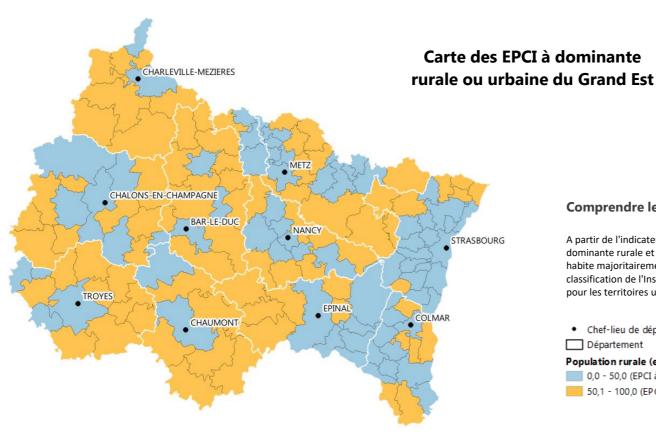
« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org





Portrait de santé

Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des **conditions de vie favorables à la santé de la population**. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

Sur la base d'une sélection d'indicateurs chiffrés disponibles à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur l'état de santé des habitants du territoire et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Q,

Retrouvez les clés de lecture en page 12

Vosges 74 424 EPCI à dominante urbaine département habitants communes Indice de défaveur sociale en 2019 CHARLEVILLE-MEZIERES (plus l'indice est élevé, plus la défaveur sociale est importante) HALONS-EN-CHAMPAGNE • Chef-lieu de département Limites départementales Indice de défaveur sociale -2,98 - -1,57 -1,57 - -0,5 -0.5 - 0.430,43 - 1,26 1.26 - 3.13 Grand Est: 0,4

Sources: Insee (RP2019), DGFiP-Insee (Fichier Filosofi 2019)

Dén	nog	raphie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
	1	Population et densité (nombre de personnes au km²)	74 424	75,9	96,7		119,7	62,1	0,94	192,8	36,2	-0,7	21
	2	Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-2 559	-0,67	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
	3	Solde migratoire <i>(entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)</i>	-1 723	-0,45	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
	4	Indice de vieillissement <i>(65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)</i>		108,1	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	3,0	刻
	5	Population vivant dans une commune rurale <i>(et part pour 100 individus)</i> (Cartographie en dernière page)	14 462	19,4	28,1		21,3	31,0		14,9	72,3	0,0	⇒

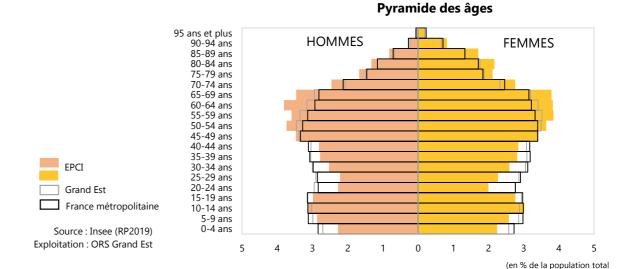


L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

\Rightarrow

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12



Evolution taux (en % par an) Taux territoires Valeur Valeur (Taux &) Taux territoires Socio-économie Effectif Position Taux Valeur régionale calculée sur une période de 5 nationale départementale / (Taux ♀) urbains ruraux Indice de défaveur sociale (carto p.1) 1,7 0,4 1,1 0,4 0,3 0,9 Nombre de chômeurs (et taux de chômage en %) 5 618 17.0 12.8 14,5 14.0 10.8 -2,4 13.3 6 9 1 8 28,3 28,5 27,5 28,9 0,5 28,7 27,9 -0.7Salariés précaires (et part pour 100 salariés) Rapport "ouvriers + employés" / cadres 6,1 3,7 2,5 5,6 0,7 3,3 5,8 -1,9 Revenus médians disponibles par unité de consommation (en €) 19 900 21 800 20 420 21 930 n.d. n.d. Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % (et part pour 100 5 606 16.5 14.7 14.5 15,2 n.d. n.d. Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible 7,0 6,4 5,8 5,8 n.d. n.d. Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou 2 20 091 34,8 27,8 27.0 33,0 0,7 27,4 29.4 -2,0 peu de diplôme (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire) Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du 11 109 19.2 26.3 31.0 20.8 0.9 27.7 21.5 2,1 TN supérieur (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)

Notes de lecture : 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).



Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance (en années)

m



84,7

EPCI

77,0

Grand Est

79,0

France métrop.

79.6

5,5 So

Source: Insee (RP2017)

2e cause

Principales causes de décès

Pour les **taux standardisés** liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- significativement supérieur à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de couleur :

augmentation significative entre les deux périodes

sans différence statistique significative entre les deux périodes

diminution significative entre les deux périodes situation **favorable**

situation **défavorable**

EPCI	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
Grand Est	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
France métrop.	Cancers	Maladies cardio-

1ère cause

Mortalité	Effectifs de décès	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
15 Décès toutes causes confondues	867	822,0	784,7	•	725,2	811,8	1,7	773,8	818,4	-1,5	2
Décès prématurés (avant 65 ans)	156	214,6	181,6	•	175,7	204,7	2,0	182,2	180,3	-2,3	2
Décès prématurés (avant 75 ans)	281	331,5	294,9	•	277,8	316,8	2,0	294,8	295,6	-1,7	2
18 Décès par cancers	235	232,7	224,3	•	212,4	231,6	1,7	224,4	223,8	-1,2	\Rightarrow
19 Décès par maladies cardio-neurovasculaires	216	193,9	187,5	•	170,0	192,8	1,5	181,7	205,6	-4,2	2
Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	38	36,7	34,7	•	25,0	33,5	3,9	34,6	35,0	-6,1	2
21 Décès par suicide	16	20,1	13,4	•	13,2	19,2	4,1	12,9	15,4	-1,8	\Rightarrow
22 Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	\Rightarrow
Décès par pathologies liées à l'alcool	26	27,3	25,8	•	24,8	25,6	4,0	26,0	25,2	-1,5	\Rightarrow
24 Décès par pathologies liées au tabac	134	127,9	129,3	•	109,3	126,1	2,8	129,4	129,0	-4,2	2
Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	116	138,5	124,4	•	116,2	136,9	3,4	124,2	125,7	-3,1	2
Décès évitables liés au système de soins	54	63,4	58,0	•	53,2	61,6	1,2	57,8	58,7	-4,2	2

Note de lecture: 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.



Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (*via* le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés de lecture).

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Мо	rbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	calculée sur ur	x (en % par an) ne période de 4 ns
27	Personnes prises en charge tous cancers	4 175	4 155	4 223		4 161	3 981	1,0	4 221	4 236	1,7	刻
28	Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	183	182	211	•	193	198	2,0	213	201	1,0	刻
29	Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	458	426	492	•	458	453	1,5	489	503	1,1	A
30	Femmes prises en charge pour cancers du sein	957	1 796	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	2,1	刻
31	Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	727	1 539	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	-1,5	21
32	Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	7 232	6 802	6 736	•	6 142	6 600	1,9	6 723	6 783	1,2	A
33	Personnes prises en charge pour AVC	1 215	1 115	1 204	•	1 130	1 070	1,5	1 210	1 185	1,1	A
34	Personnes prises en charge pour maladies coronaires	3 050	2 903	2 882	•	2 519	2 854	2,9	2 909	2 795	2,2	和
35	Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	1 314	1 103	990		932	1 003	1,7	974	1 040	-1,0	2
36	Personnes prises en charge pour diabète	5 529	5 473	5 516	•	4 840	5 051	1,4	5 586	5 284	1,9	刁
37	Personnes prises en charge pour hépatite C	26	33	32		33	26	n.d.	36	17	1,4	刁
38	Personnes prises en charge pour VIH	59	70	117	•	212	78	n.d.	131	67	6,9	刻
39	Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	2 903	3 535	3 451		3 821	3 699	1,1	3 602	2 954	6,7	刁
40	Personnes prises en charge pour troubles addictifs	946	1 178	927	•	1 020	1 209	1,6	948	866	12,2	和
41	Patients traités par psychotropes	7 573	8 277	7 186	•	7 149	7 462	0,6	7 201	7 142	-1,8	2
42	Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	3 462	4 018	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	0,5	刁
43	Patients traités par anxiolytiques	4 552	4 952	4 002	•	3 902	4 030	0,6	3 998	4 018	-1,8	21

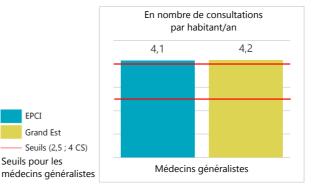
Notes de lecture : 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

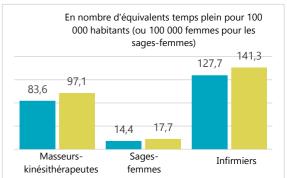


La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire.

A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les coopérations interprofessionnelles peuvent également venir en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Ac	cessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution APL calculée sur un ar	e période de 3	
44	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		4,1	4,2	•	3,9	3,9		4,4	3,3	-1,6	20	!
45	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans		3,5	3,7	•	3,1	3,5		4,0	3,0	-4,0	2	!
46	Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		83,6	97,1	•	104,0	71,6		105,3	70,9	1,7	₹ F	!
47	Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		14,4	17,7		17,3	19,9		19,0	13,0	-5,7	2	!
48	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		127,7	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	3,4	₹ Z	!

EPCI

Seuils pour les

Grand Est

Soins de ville	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	par an) calc	s d'accès (en % ulée sur une de 5 ans
49 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	59	1,8	1,8	•	1,2	2,6	51,7	1,0	4,3	0,9	刻
50 Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	25						66,7				
51 Psychiatres libéraux ou mixtes	1	13,1	14,5	•	10,6	22,8	100,0	11,1	25,8	0,6	刁
52 Pédiatres libéraux ou mixtes	2	14,0	12,6	•	12,5	21,4	50,0	8,3	27,0	2,5	刻
53 Gynécologues libéraux ou mixtes	4	12,7	11,6	•	10,5	17,2	50,0	8,0	23,7	0,3	刁
54 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	2	12,9	10,8	•	8,6	17,1	100,0	8,1	19,5	0,7	刁
55 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	33	4,0	2,6	•	2,2	3,9	30,3	1,5	6,1	-0,2	2
56 Sages-femmes libérales ou mixtes	4	7,1	5,5		4,5	7,9	25,0	3,9	10,7	2,8	刁
57 Infirmiers libéraux ou mixtes	145	1,5	1,4	•	0,9	2,3	19,4	0,7	3,6	0,8	刁
58 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	56	2,4	1,8	•	1,3	2,5	16,1	1,0	4,5	0,6	刁



Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches.

;	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	10,2 min	13,1 min	7,6 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etab	lisse	ements de santé et médico-sociaux	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcu période c	ılée sur une
	59	Services de médecine	2	10,2	11,3	•	10,5	14,0	9,1	18,4	10,4	刁
	60	Services de chirurgie	1	12,9	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	0,7	a
	61	Services d'obstétrique	1	12,7	14,3	•	14,8	17,5	11,6	23,6	0,0	\Rightarrow
	62	Services de soins de suite	5	9,1	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	2,4	刻
	63	Services d'urgence	1	13,1	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	0,6	刻
	64	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	3	7,6	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	4,1	包
	65	EHPAD	8	5,8	4,0		3,0	4,7	2,9	7,4	4,2	刻

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de Plus de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distancier Metric (MEsure des TRajets Inter-Communes / Carreaux). METRIC est un outil développé par l'Insee qui permet de mesurer les distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune à commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès au temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI

1

soit

0,2 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

rév	ent	ion	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	ne période de 5
	66	Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8					
	67	Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0					
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8					
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4					
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1					
	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	31 340	40 333	43 256	•	40 236	41 741	0,8	43 674	41 912	-1,3	2

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé. De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
72	6-16 ans non-scolarisés <i>(et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)</i>	303	3,1	2,4		2,3	2,4		2,6	2,0	11,2	刻
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	1 595	21,4	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	-2,8	21
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	1 021	14,6	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-3,9	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	2 034	29,1	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	1,5	₹ N
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	262	1,6	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	3,0	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil (et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)	1 179	60,5	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	1,0	۶J
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	6 259	48,5	46,8	•	47,3	49,2	1,3	46,8	46,9	-3,2	29

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Est	+369 000	+33,6	30,6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Po	pulations vulnérables	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
79	Population couverte par le RSA (et part pour 100 personnes tous âges confondus)	5 184	7,0	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	-0,7	2
80	Population couverte par la CSS (et part pour 100 consommants de 17 ans et plus)	6 585	10,3	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	2,7	A
81	Personnes âgées vivant seules à domicile <i>(et part pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus)</i>	3 360	45,3	42,8	•	42,7	45,1	0,5	43,5	40,5	0,0	
82	Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA <i>(et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus vivant en logement ordinaire)</i>	833	5,0	5,6		n.d.	4,1					
83	Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH <i>(et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)</i>	1 471	3,6	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	1,0	包
84	Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans <i>(et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)</i>	2 640	27,4	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	1,1	A
85	Places en hébergement complet pour personnes adultes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	143	3,5	3,5	•		5,3		9,3	6,8	7,1	A

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarreguemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



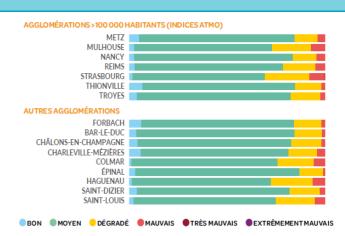
Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 :

https://www.grandest.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest_etatlieuxmaj.pdf Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmo-grandest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



Env	vironnement	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une p	A Property	
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	524	1,5	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	-6,9	2	
87	Résidences principales sans confort (et part pour 100 résidences principales)	165	0,5	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-4,4	2	
88	Résidences principales construites avant 1946 <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	8 543	24,5	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-2,0	2	
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement (et part pour 100 ménages)	8 461	24,2	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9			
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (et densité pour 100 km²)	20	2,0	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	1,3	A	!
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	83	8,5	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6			
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	0	0,0	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1			
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		2,5	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	-1,3	2	
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	3 642	27,0	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7			
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	298		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940			
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques (et part en %)	0	0,0	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7			

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Niv	eau d'équipements	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	4 798	13,8	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	-0,3	2
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		89,4	91,6	•	98,3	95,7				-0,5	2
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	19 464	39,8	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0		
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		1,1		•							
101	Niveau de commerces généralistes		1,1		•							
102	Niveau d'équipements éducatifs		1,0									
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		1,0		•							
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		2,9	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6		

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex : équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Pro	ojets et politiques de santé	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
105	Couverture par un contrat local de santé (CLS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	0	0,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
106	Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	3	0,5	49,2			79,7		52,5	38,2	
107	Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	15	21,5	20,3			8,7		15,7	35,7	
108	Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) <i>(et part de la population couverte)</i>	62	78,5	45,0			89,3		41,8	55,4	
109	Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	0	0,0	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.

Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/P et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- ⇒ stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)

par une flèche et un fond de couleur :

- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

 Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org





Portrait de santé

Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des **conditions de vie favorables à la santé de la population**. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

Sur la base d'une sélection d'indicateurs chiffrés disponibles à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur l'état de santé des habitants du territoire et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Q,

Retrouvez les clés de lecture en page 12

Vosges **17 536** 45 EPCI à dominante rurale département habitants communes Indice de défaveur sociale en 2019 CHARLEVILLE-MEZIERES (plus l'indice est élevé, plus la défaveur sociale est importante) HALONS-FN-CHAMPAGNE Chef-lieu de département Limites départementales Indice de défaveur sociale -2,98 - -1,57 -1,57 - -0,5 -0.5 - 0.430,43 - 1,26 1.26 - 3.13 Grand Est: 0,4

Sources: Insee (RP2019), DGFiP-Insee (Fichier Filosofi 2019)

Dén	nog	raphie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
	1	Population et densité (nombre de personnes au km²)	17 536	42,2	96,7		119,7	62,1	0,96	192,8	36,2	-0,7	2
	2	Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-586	-0,66	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
	3	Solde migratoire <i>(entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)</i>	-335	-0,37	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
	4	Indice de vieillissement <i>(65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)</i>		119,2	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	4,2	刻
	5	Population vivant dans une commune rurale <i>(et part pour 100 individus)</i> (Cartographie en dernière page)	9 514	54,3	28,1		21,3	31,0		14,9	72,3	0,4	21

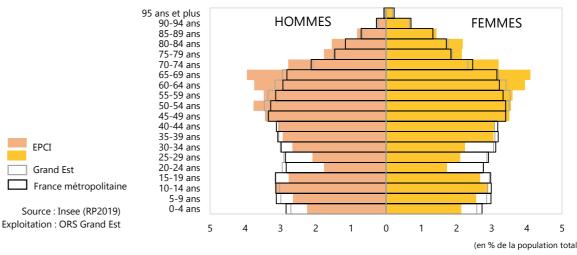


L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12

Pyramide des âges



Evolution taux (en % par an) Valeur Taux territoires Valeur Taux territoires (Taux &) Socio-économie Effectif Position Taux Valeur régionale calculée sur une période de 5 nationale départementale / (Taux ♀) urbains ruraux Indice de défaveur sociale (carto p.1) 0,9 0,4 1,1 0,4 0,3 0,9 2 Nombre de chômeurs (et taux de chômage en %) 1 066 13.4 13.3 12.8 14,5 14.0 10.8 -2,4 Salariés précaires (et part pour 100 salariés) 1 760 29,0 28,5 27,5 28,9 0,4 28,7 27,9 0,6 2 Rapport "ouvriers + employés" / cadres 6,8 3,7 2,5 5,6 0,6 3,3 5,8 -2,8 Revenus médians disponibles par unité de consommation (en €) 21 730 21 800 20 420 21 930 n.d. n.d. Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % (et part pour 100 981 11.8 14.7 14.5 15,2 n.d. n.d. Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible 5,1 6,4 5,8 5,8 n.d. n.d. (en %) Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou 2 4 4 9 7 32.6 27,8 27.0 33,0 8,0 27,4 29.4 -2.8 peu de diplôme (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire) Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du 2 640 19.1 26.3 31.0 20.8 0.9 27.7 21.5 2,3 TN supérieur (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)

EPCI

Grand Est

Notes de lecture : 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).



Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance

(en années)

4

EPCI

79.9

Grand Est

79,0

France métrop.

79.6

84,7 85,5

Source: Insee (RP2017)

2e cause

Principales causes de décès

Pour les **taux standardisés** liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- significativement supérieur à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de couleur :

augmentation significative entre les deux périodes

sans différence statistique significative entre les deux périodes

diminution significative entre les deux périodes situation favorable

situation **défavorable**

EPCI	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
Grand Est	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
France métrop.	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires

1ère cause

Mortalité	Effectifs de décès	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
15 Décès toutes causes confondues	196	799,6	784,7	•	725,2	811,8	1,8	773,8	818,4	0,0	\Rightarrow
16 Décès prématurés (avant 65 ans)	34	195,5	181,6	•	175,7	204,7	2,1	182,2	180,3	-1,2	\Rightarrow
17 Décès prématurés (avant 75 ans)	64	305,0	294,9	•	277,8	316,8	2,2	294,8	295,6	0,0	\Rightarrow
18 Décès par cancers	54	223,0	224,3	•	212,4	231,6	2,5	224,4	223,8	-0,2	\Rightarrow
19 Décès par maladies cardio-neurovasculaires	50	196,8	187,5	•	170,0	192,8	1,7	181,7	205,6	-1,8	
Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	6	22,1	34,7	•	25,0	33,5	2,3	34,6	35,0	-2,2	
21 Décès par suicide	2	11,4	13,4	•	13,2	19,2	n.d.	12,9	15,4	-7,5	\Rightarrow
Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	\Rightarrow
Décès par pathologies liées à l'alcool	4	18,2	25,8		24,8	25,6	n.d.	26,0	25,2	-8,2	>
24 Décès par pathologies liées au tabac	28	113,5	129,3	•	109,3	126,1	4,1	129,4	129,0	0,4	\Rightarrow
Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	25	121,3	124,4		116,2	136,9	3,7	124,2	125,7	-3,1	\Rightarrow
26 Décès évitables liés au système de soins	13	61,3	58,0	•	53,2	61,6	1,6	57,8	58,7	1,1	\Rightarrow

Note de lecture: 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.

de lecture).



Communauté de communes Terre d'Eau

Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (via le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 4
Personnes prises en charge tous cancers	934	3 736	4 223	•	4 161	3 981	1,1	4 221	4 236	0,1	
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	40	156	211	•	193	198	n.d.	213	201	-3,6	2
29 Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	113	424	492	•	458	453	1,2	489	503	-1,5	21
30 Femmes prises en charge pour cancers du sein	179	1 336	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	1,7	刻
31 Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	199	1 646	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	-1,5	2
Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	1 758	6 987	6 736	•	6 142	6 600	2,0	6 723	6 783	1,4	A
Personnes prises en charge pour AVC	270	1 077	1 204	•	1 130	1 070	1,3	1 210	1 185	-0,1	2
Personnes prises en charge pour maladies coronaires	689	2 762	2 882	•	2 519	2 854	3,8	2 909	2 795	2,1	刻
Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	314	1 109	990		932	1 003	1,8	974	1 040	-1,7	21
Personnes prises en charge pour diabète	1 285	5 184	5 516	•	4 840	5 051	1,6	5 586	5 284	0,3	A
Personnes prises en charge pour hépatite C	n.d.	19	32		33	26	0,4	36	17	-8,2	\Rightarrow
Personnes prises en charge pour VIH	19	n.d.	117		212	78	n.d.	131	67	n.d.	n.d.
Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	634	3 307	3 451		3 821	3 699	1,0	3 602	2 954	5,4	初
Personnes prises en charge pour troubles addictifs	212	1 156	927	•	1 020	1 209	1,8	948	866	15,1	A
41 Patients traités par psychotropes	1 665	7 509	7 186		7 149	7 462	0,6	7 201	7 142	-2,6	2
Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	809	3 850	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	1,6	刁
Patients traités par anxiolytiques	914	4 069	4 002		3 902	4 030	0,6	3 998	4 018	-3,8	2

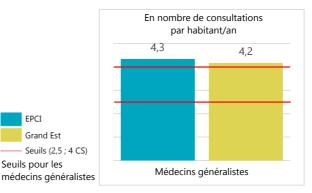
Notes de lecture : 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

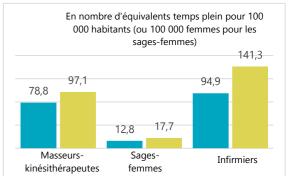


La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire.

A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les coopérations interprofessionnelles peuvent également venir en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Ac	cessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution APL calculée sur un an		
44	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		4,3	4,2	•	3,9	3,9		4,4	3,3	-1,6	2	!
45	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans		4,0	3,7	•	3,1	3,5		4,0	3,0	-2,3	2	!
46	Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		78,8	97,1		104,0	71,6		105,3	70,9	0,7	₹ A	!
47	Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		12,8	17,7	•	17,3	19,9		19,0	13,0	3,5	₹ Z	!
48	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		94,9	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	-3,3	2	!

EPCI

Seuils pour les

Grand Est

Soins de ville	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	par an) calc	s d'accès (en % ulée sur une de 5 ans
49 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	14	3,9	1,8	•	1,2	2,6	78,6	1,0	4,3	2,2	刻
50 Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	4						60,0				
51 Psychiatres libéraux ou mixtes	0	30,5	14,5	•	10,6	22,8	n.d.	11,1	25,8	26,9	A
52 Pédiatres libéraux ou mixtes	0	41,0	12,6	•	12,5	21,4	n.d.	8,3	27,0	9,2	A
53 Gynécologues libéraux ou mixtes	0	34,1	11,6	•	10,5	17,2	n.d.	8,0	23,7	29,8	刻
54 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	1	11,8	10,8		8,6	17,1	0,0	8,1	19,5	-18,8	21
55 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	7	4,6	2,6		2,2	3,9	71,4	1,5	6,1	1,8	刻
56 Sages-femmes libérales ou mixtes	0	11,0	5,5	•	4,5	7,9	n.d.	3,9	10,7	1,4	A
57 Infirmiers libéraux ou mixtes	32	2,9	1,4		0,9	2,3	21,2	0,7	3,6	1,5	A
58 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	13	3,8	1,8		1,3	2,5	0,0	1,0	4,5	0,6	A

Notes de lecture: 44-48. voir p.6 | 49-58. Professionnels de santé mixtes: professionnels ayant au moins une activité salariée et une activité libérale - note de lecture complémentaire p.6 Sources: 44-48. SNIIRAM 2019, EGB 2019, CNAM-TS; populations par sexe et âge 2016 distancier METRIC, Insee; traitements DREES 49-56. RPPS au 01.01.2022 (au 01.01.2020 pour les masseurs-kinésithérapeutes); FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 57. ADELI au 01.01.2021; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021)



Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches.

:	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	9,4 min	9,7 min	9,4 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etab	lisse	ements de santé et médico-sociaux	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcul période d	lée sur une
	59	Services de médecine	1	9,4	11,3	•	10,5	14,0	9,1	18,4	1,1	A
	60	Services de chirurgie	0	34,1	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	0,4	刻
	61	Services d'obstétrique	0	34,1	14,3	•	14,8	17,5	11,6	23,6	0,4	刻
	62	Services de soins de suite	1	9,1	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	0,3	刻
	63	Services d'urgence	1	9,7	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	0,7	A
	64	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	1	9,4	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	0,7	包
	65	EHPAD	2	6,5	4,0	•	3,0	4,7	2,9	7,4	0,2	₹ N

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de Plus de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distancier Metric (MEsure des TRajets Inter-Communes / Carreaux). METRIC est un outil développé par l'Insee qui permet de mesurer les distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune à commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès au temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI

2

soit

0,3 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

év	ent	ion	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
	66	Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8					
	67	Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0					
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8					
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4					
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1					
Į	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	7 740	42 680	43 256	•	40 236	41 741	0,9	43 674	41 912	0,5	₩ N

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.

De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
72	6-16 ans non-scolarisés (et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)	54	2,4	2,4		2,3	2,4		2,6	2,0	7,2	刻
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	264	16,8	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	-4,7	21
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	187	12,0	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-5,1	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	487	31,2	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	0,1	⇒
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	53	1,4	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	2,5	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil (et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)	327	76,0	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	0,6	۶J
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	1 671	57,0	46,8	•	47,3	49,2	1,3	46,8	46,9	0,3	₹ N

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Est	+369 000	+33,6	30,6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Pc	pulations vulnérables	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
79	Population couverte par le RSA (et part pour 100 personnes tous âges confondus)	644	3,7	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	-3,4	21
80	Population couverte par la CSS (et part pour 100 consommants de 17 ans et plus)	909	6,0	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	1,1	刻
81	Personnes âgées vivant seules à domicile <i>(et part pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus)</i>	806	44,3	42,8	•	42,7	45,1	0,4	43,5	40,5	1,5	包
82	Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA <i>(et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus vivant en logement ordinaire)</i>	160	3,8	5,6		n.d.	4,1					
83	Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH <i>(et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)</i>	256	2,7	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	1,5	A
84	Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	646	28,5	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	2,7	叔
85	Places en hébergement complet pour personnes adultes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	22	2,3	2,3	•		5,3		9,3	6,8	1,8	A

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarreguemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



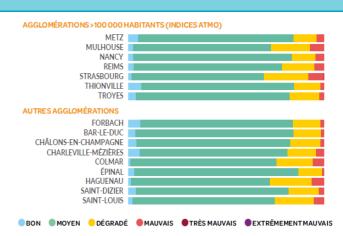
Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 :

https://www.grandest.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest_etatlieuxmaj.pdf Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmograndest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



Enν	vironnement	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une		
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	116	1,4	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	-5,4	21	
87	Résidences principales sans confort <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	37	0,4	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-7,9	21	
88	Résidences principales construites avant 1946 (et part pour 100 résidences principales)	2 238	27,0	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-2,6	21	
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement <i>(et part pour 100 ménages)</i>	2 096	25,2	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9			
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (et densité pour 100 km²)	1	0,2	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	0,1	⇒	!
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	30	7,2	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6			
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	0	0,0	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1			
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		4,0	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	-1,3	21	
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	4 070	18,3	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7			
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	128		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940			
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques <i>(et part en %)</i>	0	0,0	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7			

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Niv	eau d'équipements	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar		
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	1 497	18,5	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	1,0	ZI	
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		115,9	91,6	•	98,3	95,7				0,1	ZJ	!
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	11 356	88,6	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0			
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		1,8		•								
101	Niveau de commerces généralistes		1,8		•								
102	Niveau d'équipements éducatifs		1,9		•								
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		1,3		•								
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		17,0	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6			

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex : équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Pro	ojets et politiques de santé	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
105	Couverture par un contrat local de santé (CLS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	0	0,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
106	Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	45	100,0	49,2			79,7		52,5	38,2	
107	Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	0	0,0	20,3			8,7		15,7	35,7	
108	Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) <i>(et part de la population couverte)</i>	45	100,0	45,0			89,3		41,8	55,4	
109	Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	0	0,0	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.



Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/Ψ et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée par une flèche et un fond de couleur :

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- ⇒ stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)
- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

n.d. Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org

Communauté de communes des Vosges côté Sud Ouest

Portrait de santé

Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des **conditions de vie favorables à la santé de la population**. L'impact de ces facteurs peut être variable d'un territoire à un autre et évolue dans le temps.

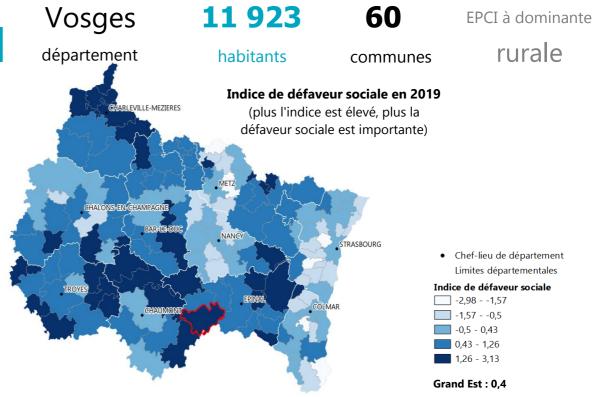
Sur la base d'une sélection d'indicateurs chiffrés disponibles à l'échelle des EPCI, ce portrait actualisé en 2023 fournit un éclairage sur l'état de santé des habitants du territoire et de certains déterminants. Sa mise à disposition vise à accompagner les acteurs pour mieux appréhender les problématiques locales, les besoins des populations, et ainsi envisager des pistes d'action au cœur des milieux de vie des populations.

Structures administratives de regroupements communaux visant à mutualiser des projets et initiatives locaux, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont au nombre de 150 en Grand Est au 1er janvier 2022.

Des portraits sont aussi disponibles à l'échelle des zones d'implantation des Groupements hospitaliers de territoires (GHT) et des départements.

Q,

Retrouvez les clés de lecture en page 12



Sources: Insee (RP2019), DGFiP-Insee (Fichier Filosofi 2019)

Dén	nog	raphie	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains		Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
	1	Population et densité (nombre de personnes au km²)	11 923	17,2	96,7		119,7	62,1	1,00	192,8	36,2	-0,8	21
	2	Croissance annuelle de la population (entre 2014 et 2019, effectifs et taux moyen annuel en %)	-500	-0,82	0,01		0,33	-0,49		0,1	-0,3		
	3	Solde migratoire <i>(entre 2013 et 2018, effectifs et taux moyen annuel, en %)</i>	-189	-0,31	-0,17		0,07	-0,30		-0,2	-0,2		
	4	Indice de vieillissement <i>(65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans)</i>		147,9	86,3	•	83,8	108,5		84,5	92,3	3,6	刧
	5	Population vivant dans une commune rurale <i>(et part pour 100 individus)</i> (Cartographie en dernière page)	11 923	100,0	28,1		21,3	31,0		14,9	72,3	0,0	⇒

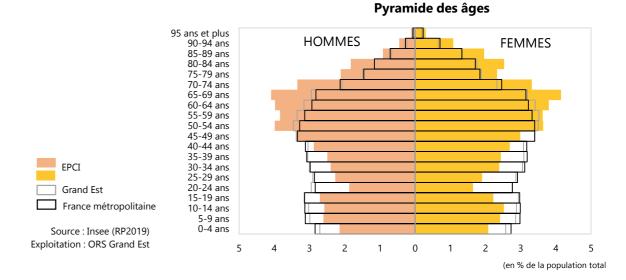


L'environnement social et économique constitue un déterminant majeur de l'état de santé, documenté au travers des enjeux liés à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé, tout comme ils peuvent aussi conditionner l'accès aux soins.

Ainsi, par exemple : les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés (sources : Insee Première n°1584 et n°1687). Par ailleurs, 11 % des adultes les plus modestes ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin dans l'année pour raisons financières contre 1% des plus aisés (Résultats France entière ; Source : Insee, Credoc, DREES, Irdes).

\Rightarrow

Pour comprendre les déterminants de santé se reporter à la page 12



Evolution taux (en % par an) Valeur Taux territoires Valeur Taux territoires (Taux &) Socio-économie Effectif Position Taux Valeur régionale calculée sur une période de 5 nationale départementale / (Taux ♀) urbains ruraux Indice de défaveur sociale (carto p.1) 1,6 0,4 1,1 0,4 0,3 2 Nombre de chômeurs (et taux de chômage en %) 647 12.7 12.8 14,5 0,8 14.0 10.8 -1,5 13.3 Salariés précaires (et part pour 100 salariés) 1 194 32,2 28,5 27,5 28,9 0,4 28,7 27,9 -1,4 Rapport "ouvriers + employés" / cadres 12,3 3,7 2,5 5,6 1,6 3,3 5,8 -2,7 Revenus médians disponibles par unité de consommation (en €) 19 840 21 800 20 420 21 930 n.d. n.d. Ménages en dessous du seuil de pauvreté de 60 % (et part pour 100 831 15.4 14.7 14.5 15,2 n.d. n.d. Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible 6,1 6,4 5,8 5,8 n.d. n.d. Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire avec pas ou 2 3 728 38,7 27,8 27.0 33,0 0,7 27,4 29.4 -2,0 peu de diplôme (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire) Personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire diplômées du 1 380 14,3 26.3 31.0 20.8 0.9 27.7 21.5 2,5 TN supérieur (et part pour 100 personnes sorties du système scolaire)

Notes de lecture: 6. La défaveur sociale d'une population peut être approchée par la méthode développée par Rey et al. en 2009 au travers de l'indice Fdep (French Deprivation Index). Les valeurs les plus élevées du FDep correspondent à la défaveur sociale la plus importante sur le territoire et les plus faibles à la défaveur sociale la plus réduite. L'indicateur est calculé à partir de 4 variables (taux de chômage, taux d'ouvriers, taux de bacheliers et revenu médian disponible par unité de consommation). | 8. Emplois autres qu'un CDI à temps plein. | 10-12. Les données 2014 issues de la base Filosofi de l'Insee étant disponibles pour uniquement pour le découpage EPCI de 2015, les évolutions ne sont disponibles que pour les EPCI dont les limites géographiques ont peu ou pas évolué (c'est-à-dire que la population des communes ayant quitté ou rejoint l'EPCI entre 2015 et 2022 représente moins de 10% de la population de l'EPCI). | 11. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. | 13. Personnes sans diplôme ou au plus le brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou diplôme national du brevet (DNB).



Les données de mortalité offrent une première indication de l'état de santé des habitants du territoire.

Pour disposer d'indicateurs plus robustes, les données de mortalité (nombre et taux) sont calculées à partir du nombre moyen de cas sur 5 ans. Les taux standardisés sur l'âge s'affranchissent des effets liés à l'âge sur les indicateurs d'état de santé et autorisent des comparaisons entre territoires et entre périodes.

Espérance de vie à la naissance (en années)



84,7

EPCI

79,0 **Grand Est**

France métrop.

79.6

Source: Insee (RP2017)

2e cause

Principales causes de décès

Pour les taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge, un test statistique précise si le taux de l'EPCI est :

- significativement inférieur à la valeur régionale au seuil de 5 %
- sans différence statistique significative
- significativement supérieur à la valeur régionale au seuil de 5 %

L'évolution annuelle moyenne des taux standardisés liés aux décès et aux prises en charge est exprimée par une flèche et un fond de

augmentation significative entre les deux périodes

sans différence statistique significative entre les deux périodes

diminution significative entre les deux périodes situation favorable

situation défavorable

EPCI	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
Grand Est France métrop.	Cancers	Maladies cardio- neurovasculaires
	Cancers	Maladies cardio-

1ère cause

Mortalité	Effectifs de décès	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
15 Décès toutes causes confondues	168	832,3	784,7	•	725,2	811,8	1,6	773,8	818,4	-0,9	\Rightarrow
16 Décès prématurés (avant 65 ans)	23	207,3	181,6	•	175,7	204,7	1,1	182,2	180,3	-1,1	\Rightarrow
17 Décès prématurés (avant 75 ans)	48	328,9	294,9	•	277,8	316,8	1,5	294,8	295,6	-2,1	\Rightarrow
18 Décès par cancers	40	214,4	224,3	•	212,4	231,6	1,5	224,4	223,8	-0,9	\Rightarrow
19 Décès par maladies cardio-neurovasculaires	46	203,2	187,5	•	170,0	192,8	1,5	181,7	205,6	-2,8	\Rightarrow
20 Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	7	31,3	34,7	•	25,0	33,5	2,2	34,6	35,0	-4,8	\Rightarrow
21 Décès par suicide	5	37,3	13,4	•	13,2	19,2	n.d.	12,9	15,4	6,7	\Rightarrow
Décès dus à des évènements dont l'intention n'est pas déterminée	n.d.	n.d.	1,0		1,2	0,9	n.d.	0,9	1,1	n.d.	\Rightarrow
Décès par pathologies liées à l'alcool	5	28,7	25,8		24,8	25,6	n.d.	26,0	25,2	-6,7	>
24 Décès par pathologies liées au tabac	22	115,4	129,3	•	109,3	126,1	2,1	129,4	129,0	-2,6	\Rightarrow
Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	21	158,1	124,4	•	116,2	136,9	1,8	124,2	125,7	-2,3	\Rightarrow
26 Décès évitables liés au système de soins	8	52,3	58,0	•	53,2	61,6	0,9	57,8	58,7	-3,7	\Rightarrow

Note de lecture : 20. Pour mieux estimer la part des décès liés à la BPCO, il a été considéré les causes initiales, causes associées et comorbidités mentionnées sur les certificats de décès | 23. Comprend les tumeurs des voies aérodigestives supérieures, troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool et cirrhoses | 24. Comprend les cancers de la trachée - bronches - poumon, bronchopneumopathies chroniques obstructives et cardiopathies | 25-26. Les décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire regroupent la mortalité associée aux pratiques à risque (consommation de tabac ou d'alcool, suicides, conduite dangereuse sur la route...) pouvant être réduite par une amélioration des actions de prévention primaire. Les décès évitables liés au système de soins regroupent les décès qui pourraient être évités dans la situation actuelle de la technologie et des connaissances médicales, grâce à l'amélioration du système de soins.

de lecture).



Communauté de communes des Vosges côté Sud Ouest

Les indicateurs issus de l'exploitation de bases de données de santé (via le Système national des données de santé – SNDS) permettent de s'appuyer sur les dispositifs d'ALD, ainsi que des données de prise en charge des patients pour leurs pathologies (provenant de la cartographie des pathologies de la Caisse nationale d'assurance maladie).

Les taux présentés ici sont aussi standardisés sur l'âge (cf. clés

Principales causes de morbidité

	1ère cause	2e cause	3e cause
EPCI	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Affections psychiatriques
Grand Est	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers
France métrop.	Maladies cardio- neurovasculaires	Diabète	Cancers

Morbidité	Effectifs de patients pris en charge	Taux standardisés pour 100 000	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ai	
27 Personnes prises en charge tous cancers	647	3 654	4 223	•	4 161	3 981	1,1	4 221	4 236	2,8	刻
Personnes prises en charge pour cancers de la trachée, bronche, poumon	24	126	211	•	193	198	6,2	213	201	-5,2	21
29 Personnes prises en charge pour cancers colorectaux	85	429	492		458	453	1,4	489	503	4,3	A
30 Femmes prises en charge pour cancers du sein	129	1 439	1 799	•	1 755	1 635		1 806	1 774	3,0	A
31 Hommes pris en charge pour cancers de la prostate	126	1 442	1 592	•	1 467	1 497		1 575	1 647	3,8	A
32 Personnes prises en charge pour maladies cardio-neurovasculaires	1 264	6 798	6 736	•	6 142	6 600	1,8	6 723	6 783	0,8	刻
Personnes prises en charge pour AVC	214	1 188	1 204		1 130	1 070	1,3	1 210	1 185	1,6	刁
Personnes prises en charge pour maladies coronaires	482	2 639	2 882	•	2 519	2 854	3,2	2 909	2 795	2,9	刻
Personnes prises en charge pour insuffisance cardiaque	246	1 164	990	•	932	1 003	1,4	974	1 040	0,4	初
36 Personnes prises en charge pour diabète	927	5 351	5 516	•	4 840	5 051	1,4	5 586	5 284	2,8	切
Personnes prises en charge pour hépatite C	n.d.	n.d.	32		33	26	n.d.	36	17	n.d.	
Personnes prises en charge pour VIH	n.d.	81	117		212	78	4,9	131	67	12,8	刁
Personnes prises en charge pour affections psychiatriques	469	3 861	3 451	•	3 821	3 699	1,2	3 602	2 954	11,1	刁
40 Personnes prises en charge pour troubles addictifs	143	1 230	927	•	1 020	1 209	1,5	948	866	22,9	刁
41 Patients traités par psychotropes	1 093	7 115	7 186		7 149	7 462	0,5	7 201	7 142	-3,2	2
Patients traités par antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur	545	3 791	3 548	•	3 916	4 064	0,5	3 537	3 588	-0,3	2
43 Patients traités par anxiolytiques	601	3 902	4 002		3 902	4 030	0,5	3 998	4 018	-3,5	21

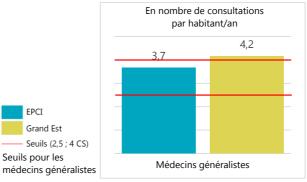
Notes de lecture : 27-40. Les personnes prises en charge comprennent les personnes hospitalisées au cours de l'année n à n-4 (varie selon la pathologie) et/ou les personnes en ALD et/ou les personnes ayant reçu des délivrances de médicaments spécifiques à leur pathologie (diabète, VIH, affections psychiatriques). Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 41. Regroupe les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances au cours de l'année d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur, de neuroleptiques, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques. Evolution calculée sur une période de 4 ans. Plus de précisions sur ameli.fr (méthodologie de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie).

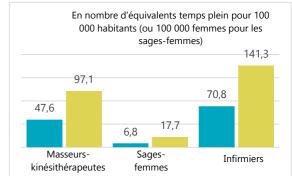


La problématique des inégalités d'accès aux soins est récurrente dans les territoires, notamment en milieu rural. En milieu urbain, l'offre répond souvent à des besoins bien plus larges que pour la seule population du territoire.

A ce titre, la présence de médecins généralistes, pivot du parcours de soins, est essentielle dans le maillage vers les professionnels paramédicaux comme vers les spécialistes. Le développement des projets de télémédecine et les coopérations interprofessionnelles peuvent également venir en appui aux besoins locaux.

Accessibilité potentielle localisée pondérée (APL)





Ac	cessibilité potentielle localisée	Effectif	APL	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution APL calculée sur une an		Į
44	Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes		3,7	4,2		3,9	3,9		4,4	3,3	3,6	27	!
45	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes de moins de 65 ans		3,3	3,7	•	3,1	3,5		4,0	3,0	3,5	₩ N	!
46	Accessibilité potentielle localisée aux kinésithérapeutes		47,6	97,1	•	104,0	71,6		105,3	70,9	1,6	₹ P	!
47	Accessibilité potentielle localisée aux sages-femmes		6,8	17,7	•	17,3	19,9		19,0	13,0	6,4	₩ N	!
48	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers		70,8	141,3	•	146,5	96,6		149,9	114,4	3,0	₹N	!

Soins de ville	Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	par an) calc	os d'accès (en % ulée sur une de 5 ans
49 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	8	5,2	1,8	•	1,2	2,6	33,3	1,0	4,3	1,3	刻
Médecins spécialistes libéraux ou mixtes	0						n.d.				
51 Psychiatres libéraux ou mixtes	0	42,6	14,5	•	10,6	22,8	n.d.	11,1	25,8	22,9	刻
52 Pédiatres libéraux ou mixtes	0	51,1	12,6	•	12,5	21,4	n.d.	8,3	27,0	4,9	包
53 Gynécologues libéraux ou mixtes	0	45,6	11,6	•	10,5	17,2	n.d.	8,0	23,7	12,2	刻
54 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	0	29,3	10,8	•	8,6	17,1	n.d.	8,1	19,5	-8,4	21
55 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	1	11,8	2,6	•	2,2	3,9	0,0	1,5	6,1	-9,7	21
56 Sages-femmes libérales ou mixtes	1	15,1	5,5	•	4,5	7,9	100,0	3,9	10,7	-0,8	21
57 Infirmiers libéraux ou mixtes	10	6,8	1,4	•	0,9	2,3	25,0	0,7	3,6	0,7	A
58 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	3	5,5	1,8	•	1,3	2,5	50,0	1,0	4,5	0,6	A

Notes de lecture : 44-48. voir p.6 | 49-58. Professionnels de santé mixtes : professionnels ayant au moins une activité salariée et une activité libérale - note de lecture complémentaire p.6

Sources : 44-48. SNIIRAM 2019, EGB 2019, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016 distancier METRIC, Insee ; traitements DREES 49-56. RPPS au 01.01.2022 (au 01.01.2020 pour les masseurs-kinésithérapeutes) ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 57. ADELI au 01.01.2021 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021) 58. RPPS au 01.01.2020 ; FNPS – INSEE-Distancier METRIC / calculs ARS, Cartosanté (2021)



Accès moyen (en min) à l'offre de santé la plus proche

Les EPCI ne sont pas tous dotés d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ces derniers couvrant les besoins de territoires plus larges.

Aussi, les indicateurs présentés ci-dessous s'appuient sur des temps d'accès aux services les plus proches.

;	Services hospitaliers de médecine	Urgences	SSIAD
EPCI	17,3 min	26,3 min	9,8 min
Grand Est	11,3 min	14,8 min	8,4 min
France métrop.	10,5 min	13,7 min	7,4 min

Etab	Etablissements de santé et médico-sociaux		Effectif	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès national (en min)	Temps d'accès départemental (en min)	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)	Evolution temps par an) calcul période d	lée sur une
	59	Services de médecine	1	17,3	11,3		10,5	14,0	9,1	18,4	0,5	刻
	60	Services de chirurgie	0	46,3	14,5	•	13,5	19,1	11,3	25,3	0,3	刻
	61	Services d'obstétrique	0	46,1	14,3	•	14,8	17,5	11,6	23,6	0,2	刻
	62	Services de soins de suite	1	16,9	9,3	•	9,1	10,0	7,2	16,5	0,2	刻
	63	Services d'urgence	0	26,3	14,8	•	13,7	16,9	12,1	24,2	0,5	A
	64	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	2	9,8	8,4	•	7,4	8,5	7,0	13,1	0,5	包
	65	EHPAD	4	6,7	4,0	•	3,0	4,7	2,9	7,4	-1,8	21

Note de lecture: 44-48 (voir p.5). L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il intègre l'activité des professionnels (en comptabilisant le nombre de consultations et de visites), la distance d'accès au praticien et les besoins de santé de la population (appréciée au regard de la structure par âge). Un territoire est dit sous-doté (ou sous-dense) si son APL est inférieur ou égal à 2,5 consultations/an/hab chez un médecin généraliste. Il est dit moyennement doté si son APL est compris entre 2,5 et 4 CS/an/hab et bien doté si son APL excède 4 CS/an/hab. L'unité est différente pour les autres professions (exprimée en ETP pour 100 000 habitants). L'évolutions des APL a été calculée sur une période de 3 ans. | 49-58 (voir p.5). Concernant les effectifs, sont exclus du dénombrement : les professionnels de Plus de 75 ans pour le RPPS, les professionnels de 62 ans ou plus pour ADELI, conformément aux recommandations proposées par la DREES, ainsi que les activités de remplacement. | 49-58.et 59-65. Concernant les temps d'accès : Les temps d'accès sont calculés par le distancier Metric (MEsure des TRajets Inter-Communes / Carreaux). METRIC est un outil développé par l'Insee qui permet de mesurer les distances et le temps d'accès aux différents professionnels de santé de commune à commune par les transports routiers. Lorsqu'un professionnel de santé est situé dans une commune, le temps d'accès et sous-évalué à 0 min. Les temps d'accès moyens dans un EPCI sont calculés par la moyenne pondérée par la taille de la population, des temps d'accès à un professionnel de santé, des communes le composant. L'évolution des temps d'accès au temps d'accès aux services des urgences ne prennent pas en compte les antennes SMUR, ni les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les antennes SMUR, ni les médecins correspondants, ni les déplacements en hélicoptère.



Des enjeux importants de prévention et promotion de la santé existent à tous les âges de la vie. Certains facteurs de risque de pathologies sont accessibles à la prévention. Dépistages, vaccinations, éducation thérapeutique du patient constituent des exemples de moyens de prévention. Par ailleurs promouvoir des environnements et comportements favorables à la santé permet d'améliorer la santé des populations.

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Nombre de lieux de mise en œuvre de programmes d'ETP dans l'EPCI au 02/03/2023

EPCI

1

soit

0,2 % des programmes de la région

Source: ARS Grand Est au 02/03/2023

Pour plus d'informations, retrouvez les cartographies de diagnostics territoriaux de l'offre

en ETP sur le site de l'ORS Grand Est. https://ors-ge.org/diagnostics-etp

rév	évention		évention		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	ne période de 5
	66	Femmes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du sein <i>(part pour 100 femmes de 50 à 74 ans)</i>			52,3		49,2	54,8							
	67	Femmes de 25 à 65 ans participant au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus <i>(part pour 100 femmes de 25 à 65 ans)</i>			61,6		58,2	58,0							
	68	Personnes de 50 à 74 ans participant au dépistage organisé du cancer du colon-rectum <i>(part pour 100 personnes de 50 à 74 ans)</i>			37,5		28,9	39,8							
	69	Couverture vaccinale pour papillomavirus (HPV) - schéma complet à 16 ans <i>(part pour 100 personnes de 16 ans)</i>			26,6		24,3	28,4							
	70	Enfants de moins de 16 ans visés par le programme MT'dents <i>(part pour 100 enfants de moins de 16 ans)</i>			75,2		71,5	74,1							
	71	Patients consultant un dentiste (taux standardisés pour 100 000)	4 516	39 308	43 256	•	40 236	41 741	0,9	43 674	41 912	-0,8	2		

Note de lecture: 66-67-68. Les indicateurs ne sont pas disponibles directement. Néanmoins, il est possible d'accéder à cette information territoire par territoire via l'application Rézone CPTS, outil de l'Assurance Maladie visant à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration de leur communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). https://rezonecpts.ameli.fr | 69. Le taux comprend la couverture vaccinale pour les filles et les garçons. La vaccination contre les HPV est recommandée depuis 2007 chez les filles de 11 à 14 ans, et préconisée chez les garçons du même âge depuis janvier 2021.



Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.

De nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé portées par des acteurs multiples leur sont destinées, ainsi qu'à leurs parents, pour qu'ils développent, dès le plus jeune âge, des habitudes de vie favorables à leur santé.

Projection démographique des 0-19 ans à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 0-19 ans (nb)	Evolution des 0-19 ans (en %)	Part des 0-19 ans dans la population (en %)
Département	-17 085	-21,1	18,9
Grand Est	-131 980	-10,2	21,2
Horizon 2070			
Département	-38 726	-47,7	16,3
Grand Est	-404 744	-31,3	18,5

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Je	unesse	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
72	6-16 ans non-scolarisés (et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)	78	5,6	2,4		2,3	2,4		2,6	2,0	36,0	刻
73	15-24 ans non insérés - <i>ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui</i> n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	214	21,2	16,4	•	15,9	18,5		16,4	16,3	0,3	包
74	25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	137	13,1	12,9	•	12,4	12,8		13,4	11,2	-0,9	21
75	25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur <i>(et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)</i>	273	26,0	41,5	•	46,6	33,8		43,0	35,8	-0,5	2
76	Allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	50	2,2	1,7	•	2,3	1,6		1,8	1,7	4,6	刻
77	Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil (et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)	146	50,2	58,4	•	62,2	67,3		58,4	58,6	-7,0	2
78	Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans <i>(et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)</i>	704	39,2	46,8	•	47,3	49,2	1,3	46,8	46,9	-3,1	20

Notes de lecture: 74. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système avec peu ou pas de diplôme possèdent au maximum un BEPC, un brevet des collèges, DNB. | 75. Les jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur possèdent au moins un Bac+2. | 76. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Le niveau de handicap est déterminé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). | 77. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 78 et 97 (p11). Les licences sportives dénombrées sont celles délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports, hors union nationale du sport scolaire -UNSS-, union sportive de l'enseignement du premier degré et fédération des arts énergétiques et martiaux chinois, non répertoriées au lieu de domicile. Le recensement des licences fournit un nombre de licences et non de licenciés : des personnes peuvent donc être comptées plusieurs fois si elles sont licenciées dans plusieurs fédérations.



Outre le vieillissement de la population connu comme enjeu majeur d'adaption de la société, de nombreux critères de vulnérabilité peuvent fragiliser ponctuellement ou durablement des personnes, selon qu'ils relèvent de leur âge, d'une situation de vie, d'une maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique.

S'il est complexe d'estimer un nombre de personnes pouvant être considérées comme vulnérables, une présentation factuelle des populations couvertes par des dispositifs peut permettre d'en approcher la situation territoriale tout en respectant leurs besoins spécifiques, et bien que ces éléments excluent des personnes ne recourant pas aux dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Projection démographique des 65 ans et plus à l'horizon 2030 et 2070

Horizon 2030	Evolution des 65 ans et plus (nb)	Evolution des 65 ans et plus (en %)	Part des 65 ans et plus dans la population (en %)
Département	+18 855	+21,8	31,1
Grand Est	+266 852	+24,3	25,0
Horizon 2070			
Département	+10 240	+11,8	37,3
Grand Est	+369 000	+33,6	30,6

Source: Insee, Omphale 2022 - scénario central

Pc	pulations vulnérables	Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une an	e période de 5
79	Population couverte par le RSA (et part pour 100 personnes tous âges confondus)	495	4,2	5,2	•	5,3	5,6		5,9	3,1	0,0	-
80	Population couverte par la CSS (et part pour 100 consommants de 17 ans et plus)	693	7,1	8,9	•	9,3	9,8		10,1	4,9	6,0	刻
81	Personnes âgées vivant seules à domicile <i>(et part pour 100 personnes âgées de 75 ans ou plus)</i>	611	40,4	42,8	•	42,7	45,1	0,5	43,5	40,5	0,7	刻
82	Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA <i>(et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus vivant en logement ordinaire)</i>	143	4,6	5,6		n.d.	4,1					
83	Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH <i>(et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)</i>	294	4,7	3,0	•	3,1	3,3		3,2	2,4	-0,7	2
84	Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans (et part pour 100 familles avec enfants de moins de 25 ans)	321	23,2	24,2	•	24,9	26,2		25,7	19,0	3,9	刁
85	Places en hébergement complet pour personnes adultes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	117	18,8	18,8	•		5,3		9,3	6,8	11,5	A

Notes de lecture: 80. Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). Aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer, la CSS donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale. Pour le calcul des évolutions depuis 2016, les données prises en compte concernaient en 2016 les personnes ayant été couvertes au moins une fois dans l'année, soit pas la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), soit par l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ces évolutions ont été calculées sur une période de 4 ans. | 82. Pour les EPCI du 67 et du 68 ainsi que pour la CA Sarrequemines Confluences, les données ont été estimées. | 85. Evolution calculée sur une période de 4 ans.



Le cadre de vie regroupe aussi bien l'environnement naturel (air, eau...), l'environnement physique (logement, transports, équipements...) que l'environnement social (voisinage, culture, emploi...) des populations. Il peut influer sur le vécu des habitants, leurs comportements, mais également être directement en cause dans le développement de pathologies.

Retrouvez de plus amples informations dans l'état des lieux pour le Plan régional santé environnement 4 :

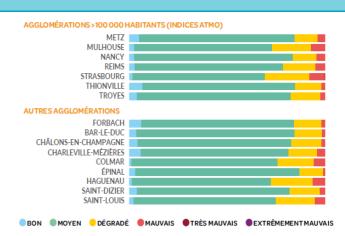
https://www.grand-

est.prse.fr/IMG/pdf/prse4grandest_etatlieuxmaj.pdf

Indices de qualité de l'air pour les grandes agglomérations en 2021 (Grand Est)

Les indices sont ceux de la villecentre.

Sources: ATMO Grand Est, Bilan qualité de l'air Grand Est 2021, https://www.atmograndest.eu/publications/bilans-annuels-dequalite-de-lair-en-grand-est



Enν	Environnement		Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur une p	
86	Résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées (et part pour 100 résidences principales)	67	1,2	2,7	•	4,8	1,5		3,2	1,2	-7,7	21
87	Résidences principales sans confort (et part pour 100 résidences principales)	46	0,8	0,3	•	0,4	0,5		3,6	0,6	-8,3	21
88	Résidences principales construites avant 1946 <i>(et part pour 100 résidences principales)</i>	2 592	46,7	22,6	•	21,6	26,2		20,4	30,7	-2,3	21
89	Ménages exposés au risque de précarité énergétique liée au logement <i>(et part pour 100 ménages)</i>	1 405	25,3	17,5	•	13,9	22,6		16,8	19,9		
90	Sites et sols potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (et densité pour 100 km²)	1	0,1	1,8	•	1,3	1,2		3,9	0,7	0,1	⇒
91	Installations classées pour la protection de l'environnement - ICPE <i>(et densité pour 100 km²)</i>	21	3,0	9,5	•	n.d.	8,2		15,7	5,6		
92	dont installations classées SEVESO seuil bas et haut <i>(et densité pour 100 km²)</i>	0	0,0	0,2	•	n.d.	0,1		0,5	0,1		
93	Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par habitant		2,8	2,5	•	n.d.	3,0		2,4	2,9	1,0	A
94	Surfaces bio ou en conversion en hectares (et part dans la surface agricole en %)	5 811	15,4	7,8	•	10,3	12,8		7,8	7,7		
95	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au J.O entre 1982 et 2021	196		19 047	•	171 485	2 133		8 124	10 940		
96	Communes soumises à un plan de prévention des risques technologiques <i>(et part en %)</i>	0	0,0	2,1	•	2,4	0,2		4,4	0,7		

Note de lecture: 86. Les logements sur-occupés sont définis par le fait d'avoir moins d'une pièce par habitant. | 90. Seuls les sites potentiellement pollués et non-traités, appelant une action des pouvoirs publics sont indiqués, et rapportés à la superficie de l'EPCI. Evolution calculée sur une période de 4 ans. | 91. Les ICPE intégrées ici sont celles soumises à autorisation ou enregistrement et comprennent des industries diverses, élevages importants et carrières. | 92. Les ICPE SEVESO sont soumises à la directive du même nom qui concerne la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Deux seuils sont distingués : haut et bas. | 95. Nombre total d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune du territoire, parus au Journal Officiel depuis 1982; la commune est comptée autant de fois dans la période qu'elle a donné lieu à un arrêté.

Sources: 86-88. Insee (RP2019) 89. Geodip ONPE 2018 90. BASOL au 6 février 2022 91-92. Ministère de la transition écologique et solidaire – GéoRisques – Base des installations classées - téléchargées le 22/02/2023 93. ATMO Grand Est - Invent'Air V2022 94. Agence bio (2021) 95-96. Base Gaspar (2021)



Niveau d'équipements		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux calculée sur un ar	e période de 5
97	Licences sportives délivrées à des personnes de 20 à 59 ans <i>(et part pour 100 habitants de 20-59 ans)</i>	705	13,3	15,5	•	15,7	15,1	0,0	15,3	16,0	2,3	A
98	Taux de couverture de l'emploi sur le territoire		68,5	91,6	•	98,3	95,7				0,3	₩.
99	Locaux éligibles à la fibre <i>(et part pour 100 locaux)</i>	7 351	77,5	76,9	•	71,2	60,6		77,2	76,0		
100	Niveau d'équipements courants non touristiques		2,9		•							
101	Niveau de commerces généralistes		1,3		•							
102	Niveau d'équipements éducatifs		4,3		•							
103	Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées		1,6		•							
104	Part de la population se situant à plus de 7 mins des équipements de gamme de proximité <i>(en %)</i>		45,5	4,5	•	3,1	6,4		1,1	15,6		

La coordination des acteurs au service d'une meilleure santé pour les populations s'organise à l'échelle des territoires. Ainsi, contrats locaux de santé (CLS) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent des outils et dynamiques locales, en plus d'autres structures/organisations qui se développent (ex : équipes de soins primaires-ESP, maisons pluri-professionnelles-MSP, centre de santé, dispositifs d'appui à la coordination-DAC). Par ailleurs afin de répondre aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins et aux évolutions défavorables de la démographie médicale, des dispositifs d'aide à l'installation de médecins généralistes notamment sont mobilisables dans les zones définies comme fragiles (cf. zonage médecins généralistes).

Projets et politiques de santé		Effectif	Taux	Valeur régionale	Position	Valeur nationale	Valeur départementale	(Taux ♂) / (Taux ♀)	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux	Evolution taux (en % par an) calculée sur une période de 5 ans
105	Couverture par un contrat local de santé (CLS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	0	0,0	44,3			36,8		50,3	24,5	
106	Couverture par une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) <i>(nombre de communes et part de la population couverte)</i>	59	99,4	49,2			79,7		52,5	38,2	
107	Communes classées en zone d'intervention prioritaire (ZIP) au regard du zonage médecin <i>(et part de la population couverte)</i>	0	0,0	20,3			8,7		15,7	35,7	
108	Communes classées en zone d'action complémentaire au regard du zonage médecin (ZAC) <i>(et part de la population couverte)</i>	57	97,5	45,0			89,3		41,8	55,4	
109	Communes classées en zone hors vivier au regard du zonage médecin (et part de la population couverte)	3	2,5	34,7			2,0		42,4	8,8	

Note de lecture: 98. Evolution calculée sur une période de 6 ans. | 100-103. La densité brute du nombre d'équipements sur la population est souvent meilleure dans des zones à faible densité, mais dans ces zones les équipements peuvent être relativement éloignés. En Grand Est, à l'échelle des EPCI l'Insee a calculé un niveau d'équipements en base 100 pour la France tenant compte du nombre d'équipements mais aussi de leur éloignement; rapporté à la densité de population, l'indicateur peut ainsi illustrer la disponibilité ou la saturation des équipements en tenant compte de l'éloignement potentiel de ceux-ci. Plus l'indicateur est élevé, plus il y a d'équipements disponibles par personne et potentiellement peu éloignés. Indicateurs calculés en 2018.

Portrait de santé



Des clés de lecture

Les tableaux du **portrait de santé des EPCI** présentent le nombre, le taux, le taux σ/P et la position de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour chacun des indicateurs présentés. Les colonnes suivantes permettent de comparer le taux de l'EPCI à la moyenne régionale et nationale et départementale. Les sources des indicateurs sont systématiquement précisées, ainsi que des notes pour accompagner la lecture.

La **position de l'EPCI** est calculée à partir du taux en comparaison des 150 EPCI de la région :

- très favorable
- favorable
- neutre
- défavorable
- très défavorable

Pour rappel, pour les indicateurs d'état de santé en p.3 et 4, des taux standardisés sur l'âge ont été calculés et les concernant, les clés de lecture de la position sont fournies en p.3.

L'évolution annuelle moyenne (hors indicateurs d'état de santé) pour l'EPCI, calculée sur une période de 5 ans (sauf exceptions indiquées par !) est exprimée

- augmentation (évolution supérieure à 0,1 %)
- ⇒ stagnation (évolution comprise entre -0,1 et 0,1%)
- diminution (évolution inférieure à -0,1 %)

par une flèche et un fond de couleur :

- évolution favorable
- évolution défavorable

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé.

Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles

d.d. Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.

Sans objet ou donnée non-pertinente.

Autres informations

Les observatoires régionaux de la santé (ORS) et leur fédération nationale (FNORS) bénéficient d'un **accès aux bases de données de santé** grâce à des conventionnements avec les producteurs de données, des décrets les y autorisant, et s'appliquent au respect de règles pour l'utilisation de ces données.

Comprendre les déterminants de santé

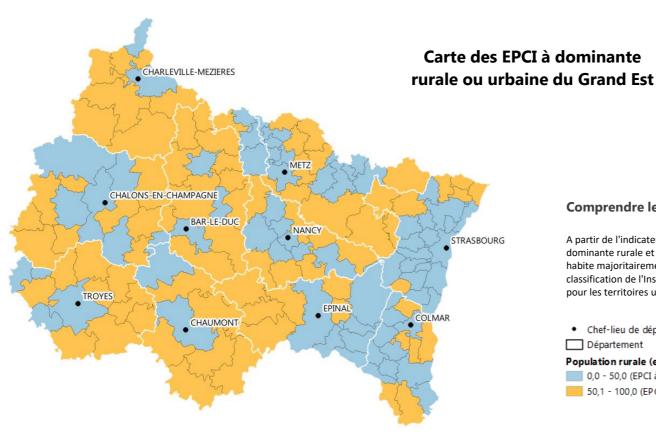
« La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles. Cette interaction se développe dès l'enfance et perdure tout au long de la vie. »

(Inpes, « Intérêt d'une approche locale et transversale », 2012)



L'approche par déterminants vise à rendre compte de manière dynamique et systémique de l'état de santé des personnes et des populations : celui-ci dépend pour partie de facteurs génétiques et de comportements et styles de vie des personnes, mais également du système de santé et des environnements naturels, physiques et sociaux. Il existe à l'échelle locale des leviers pour agir sur ses divers déterminants et ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Certaines thématiques, particulièrement celles liées aux comportements et styles de vie, seront plus facilement documentées par des enquêtes qualitatives ou quantitatives issues de rencontres avec les habitants, professionnels et acteurs du territoire, pour compléter utilement le diagnostic.



Comprendre les taux territoires urbains/ruraux

A partir de l'indicateur 5 deux groupes d'EPCI ont été distingués : des EPCI à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine. Les EPCI dont la population habite majoritairement dans des communes rurales (plus de 50%, selon la classification de l'Insee) ont été placés parmi les territoires ruraux et inversement pour les territoires urbains.

· Chef-lieu de département

Département

Population rurale (en %)

0,0 - 50,0 (EPCI à dominante urbaine)

50,1 - 100,0 (EPCI à dominante rurale)

Source: Insee (RP2019)

Exploitation : ORS Grand Est Limites des EPCI au 01/01/2022







Mise à jour : 01/06/2023 Réalisation : ORS Grand Est Financement: ARS Grand Est Plus d'informations, retrouvez l'ensemble de nos travaux :

https://ors-qe.org/ - contact@ors-qe.org